

bération de la Guadeloupe pour qu'elles privilégient l'objectif suprême qui est la sauvegarde de notre partie commune. Si nous en appelons à l'Union Sacrée, c'est parce que jamais, dans toute l'Histoire de notre nation, la Guadeloupe n'a été autant menacée de disparition. En effet, à un contre mille, notre peuple n'aurait aucune chance de survie. C'est donc maintenant qu'il faut s'employer à contrarier le flot des nouveaux immigrants. Cela s'impose à tous comme un devoir impérieux.

- Le C.N.R.G. estime qu'il est de son devoir historique de susciter, dans les mois à venir, un Gouvernement provisoire guadeloupéen qui aura pour mission de jeter les bases de la future République de la Guadeloupe.

- Le C.N.R.G. dans l'immédiat demande à tous les Guadeloupéens de se tenir prêts. Bientôt, le C.N.R.G. s'adressera à eux sous forme de mots d'ordre, recommandations et conseils. Ils s'adressera également aux étrangers sous forme d'injonctions. Nous, les Nègres Marrons, fils et filles du Peuple de Guadeloupe, avons payé et continuons à payer un lourd tribut à la libération nationale. Nous paons le prix de la liberté, car cette liberté, personne ne peut nous la donner. Il faut la conquérir et la mériter. La liberté, c'est pour un peuple, la possibilité de faire ce qu'il doit, quand il veut et comme il le veut.

Que tous les Guadeloupéens épris de liberté et de justice, rejoignent le C.N.R.G. et lui apportent leur soutien actif. Ensembles et unis, nous vaincrons les occupants et nous réaliserons les grandes ambitions que nous nourrissons pour notre pays et ses enfants !

Pour le C.N.R.G. et par délégation

Luc Reinette

Le 16 juin 1987

Membres du Conseil National : Henri Bernard, Henri Amédien, Luc Reinette ».

# Résistance et lutte armée aux Antilles-Guyane

## Chronologie et fragments d'une histoire occultée



« Sans le savoir, le propriétaire de Frederick Douglas lui révèle le chemin vers la conscience de son aliénation : « Si on donne un pouce à un nègre, il en prendra comme le bras. L'instruction gâche le meilleur nègre qui soit. Il ne devrait connaître que la volonté de son maître, et apprendre à lui obéir. » Frederick Douglas fait existentiellement l'expérience que Marx formule théoriquement. Il voit à travers le voile de l'illusion en observant la conduite plutôt schizophrénique de son maître. Dans la *Phénoménologie de l'esprit*, Hegel discute de la relation dialectique entre l'esclave et le maître. Il énonce, parmi d'autres choses, que le maître en prenant conscience de sa condition, doit se rendre compte que sa propre indépendance est basée sur sa dépendance à l'égard de l'esclave. »

Angela Davis

C'est bien connu : quand ils ne sont pas fonctionnaires de La Poste, les Antillais sont par nature indolents, débonnaires, apolitiques, voire « limités ».

Vieux réflexe colonial eurocentrique, y compris « à gauche », que celui qui tend à faire de l'opprimé un animal docile bénéficiaire de l'oppression : « Après tout, sans la France, ils ne peuvent pas s'en sortir. Soyons lucides. »

On doit au Sénégalais Léopold Sedar Senghor, grand bounty de l'Académie française, cette phrase lourde de conséquences : « L'émotion est nègre, la raison est hellène. »

Nous lui préférons son compatriote Cheikh Anta Diop

L'affaire est entendue : l'Antillais restera toujours le bon copain du blanc, celui avec lequel on parle de ti punch et sable fin, bref de sujets exotiques et puérils pour lesquels il présente quelque appétence naturelle, phylogénétique.

Il est cependant un domaine où réduit à un corps acéphale, l'Antillais suscite l'admiration du blanc : quand il danse. « Voyez-vous madame, ils ont ça dans le

sang ».

C'est bien de rythme dont nous allons parler ici, mais de celui des bombes qui ont sauté par dizaines en Guadeloupe, Guyane et Martinique dans les années quatre-vingt.

L'absence de publications relatives au combat pour l'émancipation caribéenne, combat le plus résolu qui ait été mené dans les confettis de l'empire depuis 1962, est écoeurante, lourde de suspicion vis-à-vis du « mouvement révolutionnaire » de France.

Des mois durant, à l'occasion du vingtième anniversaire du soulèvement du peuple guadeloupéen, nous avons donc dépoussiéré, collecté et archivé le matériel requis pour cette brochure afin que les militants anti-impérialistes de métropole et des colonies puissent garder trace de ces événements.

Qu'on ne s'y méprenne pas : il ne s'agit ni d'une énième « opération nostalgie », ni d'une initiative communautaire liée au taux de mélanine de ses protagonistes ; certes, la mode est à la « race », mais l'auteur est métis.

Guadeloupéens, et ils en sont repartis européens. Aucun des points de vue qu'ils prétendaient défendre là-bas n'a été jugé digne d'intérêt. Il ne s'agit pas, il ne s'agit plus d'obtenir des mesures dérogatoires qui peuvent, à tout moment, être abrogées. Notre salut passe obligatoirement par la modification de l'actuel statut politique de la Guadeloupe. Il ne peut pas passer par nos politiciens, de droite ou de gauche, politiciens timorés et invertébrés, qui ne s'insurgent pas, même lorsque les intérêts vitaux du pays sont en jeu. En se soumettant docilement au pouvoir français et à leurs valets impérialistes, ils trahissent leur pays et se trouvent, de ce fait, disqualifiés. La loi programme, les zones franches préfiguraient cet Acte universel européen qui ne nous intéresse aucunement et risque, par la force des choses, de nous anéantir, corps et âme ! Nous ne pouvons accepter de nous suicider en tant que peuple ; nous ne pouvons accepter que notre pays devienne la copropriété des pays européens. Demain, les occupants actuels et les nouveaux envahisseurs affirmeront qu'il n'existe plus de peuple guadeloupéen homogène mais une population cosmopolite, sans identité et sans droit. Nous serons alors bafoués, piétinés, méprisés, marginalisés dans notre pays jusqu'à en devenir de parfaits étrangers.

Pendant que tout se trame, les colonialistes français prétendent annexer à jamais la Guadeloupe, déportant en France à tour de bras, nos frères et soeurs qui les contestent. Ils tentent par là de briser toute velléité de rébellion de la part des militants et sympathisants de la cause nationale.

Nous, les Nègres Marrons, héritiers de nos ancêtres rebelles, nous déclarons

que c'en est assez ! Nous exhortons notre peuple à ne pas céder à la résignation. Il faut, au contraire, que chacun s'arme de courage et trempé sa détermination. Les Français se casseront les dents en Guadeloupe et leur répression ne servira qu'à forger contre eux l'unité nationale guadeloupéenne.

Les autorités françaises d'occupation, par un dénigrement systématique, ont tenté d'occulter notre dimension politique de Nègres Marrons. Ressentant le besoin d'une autorité morale légitimant tout acte de résistance à l'oppression, nous décidons dans le cadre d'une contestation généralisée de la France usurpatrice, de nous constituer en un Conseil national de la résistance guadeloupéenne (C.N.R.G.).

Ce Conseil ne reconnaît pas l'autorité de l'état français sur le territoire de la Guadeloupe et lui dénie tout droit. L'avènement du C.N.R.G. est donc la riposte appropriée à l'arrogance des colonialistes français dont nous avons jugé inacceptable la prétention à nous diriger, dominer et commander.

- Le C.N.R.G., devant le Péril Blanc qui menace les Guadeloupéens dans leurs valeurs les plus essentielles, décrète que ceux-ci se trouvent désormais en état de légitime défense.

- Le C.N.R.G. appelle au ralliement de TOUS LES RESISTANTS GUADELOUPEENS qui, sur les front culturels, économiques et politiques, entendent contrer les prétentions de la France et de l'Europe sur leurs pays.

- Le C.N.R.G. en appelle à la conscience de toutes les organisations prônant la li-

me manifestèrent un soutien, que ce soit, dans la presse ou par la voix des ondes, que ce soit en Guadeloupe ou en Martinique, en Guyane ou en Kanaky, en Réunion ou en Bretagne, en Corse, en France, des maghrébins ou africains de divers pays, vous m'avez ôté tout doute, si jamais j'en avais eu, quant à la question de savoir si mon action s'inscrivait dans le droit fil des peuples en lutte pour conquérir leur Dignité. Et surtout, vous les ressortissants des pays du tiers-monde, vous m'avez rappelé de la sorte, ainsi qu'à mon peuple, que nos amis dans le monde étaient bien plus nombreux, que nous pouvions l'imaginer.

A vous aussi, merci pour la Guadeloupe.

A vous, enfin, descendants des héritiers des « maîtres » d'autrefois, qui prétendez perpétuer sur notre peuple, la domination

qu'exerçaient vos pères sur les nôtres et dont les hurlements n'ont jamais été aussi perçants et unanimes, sachez que vos gesticulations, calomnies et menaces, ne me font que sourire.

Ils sont la preuve de votre panique, telle la bête aux abois qui sent sa fin prochaine.

Si vous n'étiez si criminels, vous inspireriez presque la pitié.

Aujourd'hui vos hurlements font sourire le monde entier, nombreux sont ceux ici, en France, Français ou étrangers, au téléphone ou sur les ondes, qui comparent votre attitude à celle de blancs racistes « sud africains » qui déménagent.

Viêt-Nam, Algérie, Madagascar, Kanaky, Guadeloupe

Allez, poussez votre chant du cygne, la Guadeloupe vous l'accorde. »

« Guadeloupéens ! Notre partie la Guadeloupe, sans l'avoir choisi, se trouve confrontée à un danger qui peut lui être fatal.

Trois cent cinquante millions d'européens vont bientôt déferler sur notre pays, et se lancer à l'assaut de nos terres, de nos logements, de nos emplois ; cela sous couvert d'un Acte unique européen décidé en dehors de nous. Cet Acte criminel autorise tous les habitants de l'Europe, dès 1992, à s'implanter chez nous durablement. Déjà, les premiers affairistes débarquent sans vergogne, venant prospecter pour leur installation prochaine et ouvrir la voie aux hordes européennes.

Les 4 et 5 juin 1987, comme l'exigeait le ministre des colonies, nos prétendus représentants politiques ont parlé d'une seule voix la voix de leur maître, Bernard Pons. A Bruxelles, ils ont suivi leur grand chef blanc, comme des moutons suivent leur berger. Ils y sont arrivés

Le révolutionnaire afro-américain Malcom X devait un jour déclarer : « Je crois qu'il éclatera un conflit entre ceux qui veulent la liberté, la justice et l'égalité pour tous et ceux qui veulent maintenir le système d'exploitation. Je crois qu'il y aura un conflit de ce genre, mais je ne pense pas qu'il sera fondé sur la couleur de la peau. »

Du fait de la rareté des sources disponibles, souvent éparses et dont l'exploitation s'est maintes fois avérée problématique avec les années passées, on voudra bien nous pardonner l'omission de dates importantes et des imprécisions.

Certains passages figurent entre crochets : ce signe typographique indique que l'information est sujette à caution.

Par ailleurs, nous avons estimé que même partielle, une simple recension des actions politico-militaires menées dans les années quatre-vingt était dénuée de sens, qu'elle équivalait à un découpage artificiel entre la lutte de l'Alliance révolutionnaire caraïbe, le mouvement de décolonisation amorcé après-guerre et la poursuite, sous d'autres formes, du combat contre le colonialisme.

Le matériel ici présenté, brut de décoffrage et qui mériterait une analyse politique approfondie, couvre donc une période comprise entre 1939 et 2003.

Il ne demande qu'à être enrichi ; si déjà il est discuté, pari sera gagné.

Paris, mars 2006

Pour toute correspondance

Franck  
c/o Le Point du jour  
58, rue Gay Lussac  
75005 Paris

[dernierescolonies@no-log.org](mailto:dernierescolonies@no-log.org)

# Conseil national de la résistance guadeloupéenne (Juin 1987)

## **Août 1791**

Insurrection des esclaves de Saint-Domingue.

## **16 Pluviôse An II (4 Février 1794)**

La Convention abolit l'esclavage.

## **1794**

Les Anglais prennent possession de La Martinique, de Sainte-Lucie (le 26 avril) et de Trinidad.

## **18 Brumaire An VII (9 novembre 1799)**

Coup d'état de Napoléon Bonaparte. L'empereur et son épouse, Joséphine de Beauharnais, fille d'une famille esclavagiste martiniquaise, n'acceptent pas que des nègres défient le pouvoir blanc, craignant que l'exemple du révolutionnaire Haïtien Toussaint Louverture ne soit contagieux.

## **14 novembre 1801**

Un décret signé par le ministre de la marine et des colonies dispose : « La liberté est un aliment pour lequel l'estomac des Nègres n'est pas préparé. Je crois qu'il faut saisir toutes les occasions pour leur rendre leur nourriture naturelle sauf les assaisonnements que commandent la justice et l'humanité. Je crois qu'il faut envoyer une force considérable

à la Guadeloupe, non pour la réduire à ce qu'elle était mais à ce qu'elle doit être. »

## **Décembre 1801**

Une rébellion noire conduite par Jean Kina, ancien esclave de Saint-Domingue, prend pour cible des habitations du Carbet à la Martinique.

## **10-21 mai 1802**

Bataille de Basse-Terre en Guadeloupe.

## **22 mai 1802**

Encerclées par le général Antoine Richepance, les troupes guadeloupéennes quittent le Fort Saint-Charles de Basse-Terre, siège de la résistance. Elles se scindent en deux groupes : le premier, sous commandement du colonel Louis Delgrès, prend la direction des hauteurs de Matouba (Saint-Claude) tandis que le second, dirigé par Ignace, part pour Pointe-à-Pitre.

## **20 mai 1802**

L'esclavage est rétabli en Guyane.

## **25 mai 1802**

Le général Gobert attaque Ignace et ses 675 compagnons à Baimbridge, près de Pointe-à-Pitre. 425 partisans sont massacrés, les autres mis aux

démentir, et je sais que vous mettrez tout en oeuvre, pour qu'elle se maintienne, et se renforce.

L'Histoire ne vous oubliera pas dans cette page que vous avez contribué à écrire.

Pas plus qu'elle n'oubliera ces jeunes militants, qui, ne serait-ce que le temps de ce face à face, surent se soustraire à l'autorité des dirigeants de leur (organisation) parti et, se trouvant à côté de leur peuple, ne pas manquer, les rendez-vous de l'Histoire.

A toi Chérubin, porte-parole, en Guadeloupe, de ces hommes, de plus en plus nombreux dans la Caraïbe et dans le monde, dont le comportement courageux est la plus grande preuve de sincérité de leur foi, en même temps que la dénonciation des membres d'une église associée ou vendue au système d'exploitation des hommes.

A vous, mamans guadeloupéennes, porteuses de vie et qui, aux côtés de Céleste, affrontiez la mort pour gagner la dignité de vos enfants, que dire, sinon que, une fois de plus, vous avez provoqué, notre émotion et gagné notre respect.

A mes compatriotes, heureusement peu nombreux, mais qui néanmoins créèrent, par des actes de pillage de magasins, les seuls couacs dans cette formidable mobilisation populaire, je me dois de dire que, sans votre comportement, la Guadeloupe, que le monde entier vient de découvrir, aurait fait une entrée sur la scène internationale parmi les plus tonitruantes qui soient.

Sachez que, même la presse française n'a pu s'empêcher de relever la maturité du peuple guadeloupéen, sa discipline, son sang-froid, son sens de l'organisation, son efficacité, son respect de la parole librement donnée et la rapidité d'exécution des engagements pris en son nom.

Je ne doute pas que vous regrettiez votre comportement et que dans le futur vous ne le renouvellerez pas, mais aurez plutôt à coeur d'avoir une conduite exemplaire.

Et c'est justement parce que j'en suis sûr, que je reste persuadé que les camarades militants ne vous abandonneront pas, quand le pouvoir esclavagiste commencera, sur vous d'abord, son oeuvre de répression, attendant que les militants vous soutiennent, pour avoir le prétexte de les frapper à leur tour.

Mais bien que le sachant, les militants seront là avec vous, car ils savent que même dans vos actions « délictueuses » vous étiez encore des victimes : victimes de leur société de corruption, victimes de leur société de consommation-tentation, alors que le chômage, dans cette Guadeloupe, dont on nous dit que c'est la France, atteint un pourcentage absolument impossible à imaginer dans aucune région de ce qui EST la France.

Les patriotes vous aideront, parce qu'ils se doivent, pour la Guadeloupe, de vous aider à en être dignes.

J'ai confiance en vous et c'est pourquoi, par avance, dès à présent, anticipant sur votre conduite future, je vous dis :

Merci pour la Guadeloupe.

A vous négresses et nègres héritiers de Pélagie

Le message que j'adresse sera volontairement très court.

Ouvrez vos yeux. Il est temps de regarder. Les héritiers de Delgrès vous tendent encore les bras sans arrières-pensées. En toute sincérité. En toute fraternité. Demain, les choses étant allées trop loin peut-être ne le pourront-ils plus ?

A tous ceux qui m'écrivent des centaines de télégrammes, cartes, lettres, tous plus émouvants les uns que les autres, ou qui

tente de reprendre le combat et de retourner la situation à son avantage, alors vous saurez qui manipule qui.

De toutes façons, l'histoire a fait un bond, et chacun désormais doit s'assumer. Jusqu'au bout. N'oubliez surtout pas que notre peuple a une moyenne d'âge très jeune et que les militants de la cause nationale guadeloupéenne que vous connaissez sont, par rapport à vous, des vieux dont je fais partie. Le « demain » du monde est donc déjà votre « aujourd'hui ». C'est à vous de décider de ce qu'il sera.

A vous camarades du M.P.G.I., qui restez la cible privilégiée des esclavagistes, c'est vrai que vous avez un peu tardé à vous mettre en branle. C'est vrai qu'un temps je fus peiné de votre mollesse. C'est vrai aussi que vous avez subi bien des coups alors même que vous n'étiez pas encore aguerris et que nombreux sont ceux qui soignent encore leurs blessures. Mais c'est tout aussi vrai, que vous êtes tout de même venus au combat, que vous vous en êtes ressortis plus aguerris, plus sûrs de vous et que ma tristesse est un souvenir qui s'estompé déjà. Tout comme c'est, « asiré pa pétèt », que vous resterez encore les cibles privilégiées des esclavagistes - même s'ils n'oseront plus désormais frapper comme autrefois (le monde entier regarde et écoute) - ne serait-ce que parce qu'ils craignent que votre résistance ne mette davantage en confiance notre peuple. A vous, Joël, Jacques, Marie-Line, aux messages émouvants, mais qui me connaissant bien, saviez parfaitement, tout au fond de vous-mêmes, que je ne fléchirais pas et ne bougerais pas d'un iota de ma ligne, je tiens à faire savoir que vous étiez pour moi, bien qu'étant en prison, comme sur les barricades.

Et cette victoire c'est la vôtre aussi.

A vous camarades militants de la cause nationale guadeloupéenne, que ce soit au sein de vos organisations respectives

ou dans vos syndicats, par l'unité que nous avez réalisée, à vous qui avez rendu possible cette levée du peuple soudé pour défendre sa dignité, même s'il n'est pas conscient que la dignité ne se coupe pas en morceaux ; même si tout notre peuple ne perçoit pas encore, pleinement, qu'il ne peut pas se lever pour défendre sa dignité et continuer à dépendre de celui qui bafoue sa dignité.

Je ne vous apprends rien là-dessus. De même que je sais que vous mettrez tout en oeuvre pour éclairer cette fraction du peuple guadeloupéen, non encore avertie des roueries des politiciens français et de leurs agents dans notre pays, et qu'on essaie de retourner, en tentant de lui faire croire qu'elle aurait été manipulé par des nationalistes.

Ce qui est faux, mais qui, ainsi que le pensent des agents de l'esclavagiste français, présente l'avantage de détourner le peuple du vrai problème, celui de la Dignité du Nègre. Votre tâche n'est pas une tâche aisée, compte tenu de vos faibles moyens pour vous faire entendre et comprendre, comparés à ceux des agents de l'esclavagiste français.

Mais je ne doute ni de votre ténacité, ni du bon sens de notre peuple, ni du réveil définitif de sa dignité que trois siècles et demi de domination n'auront pas détruits mais seront seulement parvenus à maintenir comme sous anesthésie.

Au moment où, en divers points de la planète, les derniers nègres sous la coupe de racistes blancs amis de la France, vont, les uns, chaque jour, délibérément, au rendez-vous avec la mort pour la conquête de leur dignité (en Afrique du Sud), d'autres tiennent tête avec une détermination qui surprend le monde entier en se dressant à 60 000 seulement (Kanaky), contre le puissant état esclavagiste français (55 millions d'hommes), l'unité que vous avez réalisée, organisations et syndicats, ne doit plus se

fers.

### **26 mai 1802**

Cent prisonniers sont fusillés sur la place de la Victoire à Pointe-à-Pitre.

### **27 mai 1802**

Cent-cinquante prisonniers sont passés par les armes à Fouillole. Ignace est décapité et sa tête exposée sur la place de la Victoire à Pointe-à-Pitre. Au-delà de la polémologie, le message est clair pour ceux qui vivent sous le joug colonial : se rebeller, c'est mourir.

### **28 mai 1802**

Richepance attaque Delgrès et trois cents de ses compagnons réfugiés sur l'habitation Danglemont à Matouba, dans les hauteurs de Saint-Claude. Sans autre perspective que d'être de nouveau enchaînés, Delgrès et les siens décident de mourir en martyrs, se faisant sauter au cri de : « Vivre libres ou mourir ». Le 28 avril 1804, Jean-Jacques Dessalines dira au cours de sa *Proclamation aux Haïtiens* : « La Guadeloupe saccagée et détruite, ses ruines encore fumantes du sang de ses enfants, des femmes et des vieillards passés au fil de l'épée, Pélage lui-même victime de leur astuce après avoir lâchement trahi son pays et ses frères ; le brave et immortel Delgrès emporté dans les airs avec les débris de son fort plutôt que d'accepter les fers. Guerrier magnanime ! »

Qu'importe : Richepance décide de pourchasser, pendre, fusiller et déporter les nègres qui ont osé défier la puissance impériale : près de dix-mille Guadeloupéens, soit un dixième de la population, seront soit tués soit déportés.

### **16 juillet 1802**

Si l'esclavage est de facto rétabli le 28 mai 1802, il ne le sera officiellement que deux mois plus tard par un arrêté consulaire disposant que : « La colonie de la Guadeloupe et dépendance sera régie à l'instar de la Martinique, de Sainte-Lucie, de Tobago et des colonies orientales, par les mêmes lois qui y étaient en vigueur en 1789 ».

### **27 avril 1848**

Décret abolissant l'esclavage à l'initiative de Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'Etat à la marine qui estime qu'on ne peut revendiquer le suffrage universel en métropole et tolérer que des hommes soient privés de liberté dans les colonies.

**20 août 1939** : publication du *Cahier d'un retour au pays natal* du poète martiniquais Aimé Césaire dans la revue *Volontés*.

**Septembre 1939 - 15 juillet 1943** : les Antilles à l'heure de la Révolution nationale sous la coupe de l'amiral Robert.

**20 mars 1946** : publication au Journal officiel de la loi n° 46-451 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française. L'article 1er dispose que « Les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et la Guyane française sont érigées en départements français. »

**Fin 1946** : dans un long tract, le poète guadeloupéen Paul Nizer (pseudonyme d'Albert Béville), rapporteur au sein de la commission du Conseil d'État chargée de rédiger les décrets d'application de la départementalisation, en dénonce les travers.

**1950** : les éditions Réclame publient *Discours sur le colonialisme* d'Aimé Césaire.

**1952** : parution de *Peau noire, masques blancs* du psychiatre martiniquais Frantz Fanon.

**Janvier 1952** : en Guadeloupe, les ouvriers agricoles des bananeraies et des champs de canne à sucre cessent le travail.

**Février 1952** : les grévistes mettent en déroute les Compagnies républicaines de sécurité (CRS).

**11 février 1952** : début du siège de Blanchet par les CRS.

**14 février 1952** : les CRS arrêtent un jeune moulien du nom de Abouna. La population réplique en érigeant des barricades à la sortie du boulevard Rougé. Début des affrontements. Vers 11 heures, les CRS tirent sans sommation. Quatre Guadeloupéens, Justinien Capitolin, Constance Dulac, Edouard Dernon et François Serdot, sont tués.

**1953** : Frantz Fanon s'engage discrètement aux côtés du Front de libération nationale algérien (FLN)

**1956** : fondation du Parti socialiste guyanais (PSG) et du journal *Debout Guyane* par Justin Catayée.

**Fin 1956** : les éditions Présence africaine publient *Lettre à Maurice Thorez d'Aimé Césaire*, document qui entérine sa rupture avec le Parti communiste français, coupable à ses yeux de cécité à propos de l'invasion de la Hongrie par l'Armée rouge.

**Mars 1958** : Aimé Césaire crée le Parti progressiste martiniquais (PPM), qui a pour ambition d'instaurer « un type de communisme martiniquais plus résolu et plus responsable dans la pensée et dans l'action. »

**20-22 décembre 1959** : en Martinique, journées dites des Trois glorieuses. Prenant peur de l'attrouplement des témoins d'un accident, le trésorier de l'Association des anciens d'Afrique du nord sollicite

l'avis des médecins du quartier des grévistes, différait mon hospitalisation, tentèrent jusqu'au bout de me décourager. En vain. Je me moquais même de ce dernier, lui disant qu'effectivement je me sentais si bien que je souhaitais une femme et que loin de cesser ma grève j'allais rester à nouveau quelques jours sans boire. Alors on m'hospitalisa. Puis constatant que le banco était trop lourd pour lui - la détermination du peuple guadeloupéen sur les barricades devant entraîner s'il persistait, l'affrontement sanglant dont le monde entier serait spectateur, le dernier esclavagiste du monde occidental, empêtré dans la trompeuse image de marque dans laquelle il a tant investi - n'a eu d'autre possibilité que de rompre l'engagement. Ce qu'il a fait. Se réservant de revenir à la charge. Par le point le plus faible. Vous les jeunes, solides physiquement, déterminés par le sang rebelle qui coule dans vos veines, mais fragiles psychologiquement, car inexpérimentés quant à sa rouerie et à sa pratique de manipulation des masses. Car en vérité si vous êtes venus sur les barricades afin d'obtenir pour moi une grâce, un pardon, un geste « humanitaire », vous vous êtes trompés vous-mêmes. Tout, dans mon comportement et mes déclarations, y compris celle avertissant que je me romprais les vertèbres cervicales si on me nourrissait ou qu'on m'administrerait un sérum de force, indiquait clairement que ce n'était absolument pas le but visé. Mon but je l'ai atteint. Le monde entier sait. Et si je suis en vie, ce n'est pas parce que j'ai soi-disant « triché » mais parce que vous m'avez tiré de là avant qu'il ne fut trop tard. Croire ce qu'on veut vous fourrer dans la tête sur mon compte c'est croire que chacun de vous aurait triché car je suis vous et vous êtes moi. Le monde entier écoute, attend, observe. Vous observe. Beaucoup, beaucoup d'étrangers ont pris la Guadeloupe en sympathie. Beaucoup

m'écrivent, disent ou réaffirment sur les radios libres qu'ils sont devenus, ou continuent plus que jamais, d'être nos amis.

Des journalistes du tiers-monde se déplacent et font des reportages honnêtes ou révolutionnaires sur notre pays. Nous ne sommes plus inconnus, isolés.

On ne pourra plus impunément assassiner ni emprisonner des patriotes.

Des journalistes étrangers m'ont même reproché de m'être montré déshabillé, me disant que les esclavagistes ne méritaient pas ça. Je leur ai expliqué que, c'était pour vous, jeunes, fragiles.

Mais tout cela est fini. Vous devez vous dépêcher de mûrir à tout vitesse. Le tiers-monde se pousse un peu pour vous faire une place, car il sait désormais que vous existez. L'Afrique entière a les yeux sur vous. De même au proche et moyen orient, au Canada, aux Etats-Unis (les nègres américains ont pris contact pour recevoir des documents sur la réalité de notre pays), en Angleterre, partout des millions et des millions d'hommes vous disent que vous n'êtes plus seuls.

En France, les immigrés de toutes origines, maghrébine ou autres, les communautés en lutte ; Bretons (qui ont effectué des barrages avec distribution de tracts, photos à l'appui), Corses (qui ont réalisé des articles tels *La Guadeloupe 1 et 2* dans deux revues successives d'U Ribombu) nous manifestent leur solidarité.

Si donc, jeunesse inorganisée qui avez eu une attitude qui fit trembler l'esclavagiste, votre démarche n'était que la recherche d'un geste « humanitaire » de la part du « Maître », alors vous vous êtes trompés et devez assumer la responsabilité de cette erreur, en vous disant que rien dans le comportement de Faisans Georges n'était de nature à vous « manipuler ».

Mais si, à l'analyse des faits, vous vous apercevez que, ayant frisé le K.O. l'ennemi

qui s'est rebellé contre le geste infamant d'un fils d'esclavagiste, cautionnant l'acte du blanc coupable et punissant l'esclave outragé, lui signifiant qu'il doit rester dans son état d'infériorité. Tant pis pour le système esclavagiste, empêtré dans ses complexes de supériorité, qui l'empêchaient d'envisager qu'un petit esclave nègre puisse vaincre. Le système esclavagiste par son entêtement s'était lui-même piégé. Le nèg rebel engage alors la grève de la faim-suicide. Le monde entier saura. La prédiction faite au juge d'instruction le 20 mars 1985 au tribunal de Pointe-à-Pitre entrainé dans sa phase finale : « le monde entier allait savoir ».

Où voyez-vous, à aucun moment, dans cette attitude de l'esclave rebelle, une quelconque recherche de repentir, de soumission ou de recherche de pardon, de grâce, fut-elle présidentielle (et toujours esclavagiste) ?

Et jusqu'à cette déclaration qu'il exigea que son épouse - sous peine de refuser de la revoir - retransmit sur trois radios : Inité, Tanbou, Radio caraïbe international, à savoir :

« Mon mari, Faisans Georges, s'apercevant que son combat pour la dignité n'avait pas sa place dans son pays et se refusant d'être un sujet de hiatus au sein du peuple, avait décidé d'engager depuis le 3 juin une grève de la faim-suicide ».

L'esclave n'était-il pas toujours dans la ligne qu'il avait défini le 20 mars à Pointe-à-Pitre ?

En faisant cette déclaration ne marquait-il pas plutôt son dépit de n'avoir pas su provoquer le réveil de la dignité des esclaves assoupis ? Ne les engageait-il pas plus assurément à s'assumer eux aussi devant le monde entier ? Définitivement.

Peut-on sainement imaginer qu'on oblige l'ennemi à montrer son vrai visage de barbarie, vous condamnant au maximum d'une peine que vous ne méritez pas - c'est

Wacheux et la justice laxiste de son pays qui devraient être jugés - pour venir ensuite, par des soi-disant manoeuvres tortueuses « manipuler » son propre peuple, afin d'obtenir par un geste « humanitaire » une libération qui transformerait la défaite de l'ennemi, notre victoire, en victoire pour l'ennemi qui prendrait dès lors figure de magnanime, d'Humanitaire.

Jamais ! Jamais ! Fallait s'assumer jusqu'au bout : esclaves et esclavagistes, le vin était tiré, fallait le boire.

Il y a des cadavres qui puent énormément et qui peuvent faire crouler des régimes, voire disqualifier des états et pour longtemps.

Il y a des cadavres qui font découvrir au monde entier que des peuples, qu'en d'autres temps on a appelés poussières de poussières, existent, et qu'un pays qui se veut champion du monde toutes catégories du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », des « droits de l'homme », la France, les maintient sous son joug.

Ce n'est sûrement pas, au moment où du fond de ma prison, la nuit, ayant perdu le sommeil, j'entendais sur les ondes courtes de mon petit poste de radio à tous les bulletins d'information, dans toutes les langues, les stations internationales parler de ce qui se passait dans mon pays, au même titre que d'autres pays du monde, que j'allais disqualifier par une basse tricherie l'image de marque de la lutte de mon peuple.

Mon codétenu - je n'en ai jamais eu qu'un seul à la fois que ce soit au quartier des grévistes ou à l'hôpital, les détenus des autres cellules, des étages, les gardiens, les infirmiers, les médecins, tous me disaient : « Tu as gagné, ton peuple a gagné ! ». Seuls, le sous-directeur de la section des grévistes de la faim - que j'ai viré en le traitant d'imbécile parce qu'il voulait m'amener à cesser ma grève de la faim : « Faites un geste d'apaisement » disait-il - et le médecin-chef de l'hôpital qui, contre

l'intervention des CRS. Les coups pleuvent avant qu'ils ne regagnent la caserne du fort Saint-Louis. La foule s'en prend à l'hôtel de l'Europe, quartier général des pieds-noirs du Maroc et de Tunisie et érige des barricades. Fort-de-France vit une nuit de guérilla urbaine. Le lendemain, les commissariats de La levée et Pont Démosthène sont incendiés ; deux jeunes âgés de 16 et 21 ans sont abattus par la police. Comme à l'accoutumée, le Parti communiste vilipende les émeutiers et dénonce la passivité des autorités lors d'un meeting au Morne Pichevin. La nuit du mardi 22, des cocktails molotov sont lancés contre des édifices publics. Un troisième Martiniquais, âgé de 20 ans, tombe sous les balles.

**23 décembre 1959** : la police procède à une dizaine d'arrestations en Martinique.

**14 décembre 1960** : la 947<sup>ème</sup> séance plénière de l'Organisation des Nations Unies (ONU) adopte la résolution n° 1514 relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'Assemblée générale de l'ONU déclare notamment : « Tous les peuples ont le droit de libre détermination. Le manque de préparation dans les domaines politique, économique ou social ou dans celui de l'enseignement ne doit jamais être pris comme prétexte pour retarder l'indépendance. » Cette résolution ne fait aucune distinction entre les peuples vivant sur des territoires inscrits sur la liste et ceux sous tutelle ou non autonomes (liste dont la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique ont été retirées en 1947 après leur étiquetage comme départements français). De fait, le seul moyen de nier à un peuple son droit à la libre détermination (non synonyme d'indépendance), consiste, conformément à la « politique d'assimilation » théorisée par le thermidorien Boissy d'Anglas en 1795, à nier son existence pour le considérer comme partie indissociable de la nation colonisatrice.

**mai 1945** : le jour de la victoire alliée sur l'Allemagne nazie, des émeutes éclatent en Algérie à Sétif au cours d'une manifestation organisée pour la libération de Messali Hadj, leader de l'Istiqal. 27 colons sont assassinés. Les affrontements gagnent les villes voisines, faisant 103 morts dans la population européenne. Bain de sang des forces d'occupation coloniale : entre 8 000 et 20 000 algériens sont massacrés.

**Septembre 1945** : Hô Chi Minh proclame l'indépendance de l'Indochine.

**Avril 1946** : Conférence de Fontainebleau sur l'avenir de l'Indochine.

**23 novembre 1946** : bombardement français du port d'Haïphong ; 6 000 morts.

**19 décembre 1946** : les partisans du général Giap attaquent les quartiers européens d'Hanoi. Début de la guerre de libération nationale indochinoise.

**29 mars 1947** : début de l'insurrection malgache ; des postes de gendarmerie sont attaqués dans le Bas-Faraony, à Manakara et Moramanga. Selon certains historiens, 89 000 Malgaches perdront la vie.

**7 mai 1954** : les forces armées françaises sont battues par la guérilla vietminh à Diên Biên Phu.

**21 juillet 1954** : la Conférence de Genève s'achève. Fin de la guerre d'Indochine.

**1er novembre 1954** : début de la guerre de libération nationale algérienne. Des armureries, des casernes et des postes de gendarmerie sont attaqués tandis que des lignes électriques et téléphoniques sont coupées. Plusieurs attentats à la bombe sont revendiqués par le FLN.

**1961** : le Martiniquais Guy Cabort, saint-cyrien, titulaire d'une Licence de sociologie de l'université d'Alger et officier de l'armée française, assiste à des scènes de tortures contre des partisans algériens. Il déserte et rejoint le FLN. Il sera condamné à vingt ans d'emprisonnement par contumace.

**22-23 avril 1961** : Albert Béville, Édouard Glissant, Cosnay Marie-Joseph et l'avocat martiniquais Marcel Manville, lancent le Front des Antilles-Guyane pour l'autonomie (FAGA) à Paris. Béville signe *Les Antilles et la Guyane à l'heure de la décolonisation* en sus de nombreux articles anticolonialistes dans les revues *Esprit* et *Partisans*.

**Mai 1961** : Frantz Fanon débute son dernier livre, *Les damnés de la terre*.

**22 juillet 1961** : saisie de la brochure d'Albert Béville et dissolution du FAGA par décret.

**Octobre 1961** : *Les damnés de la terre* est achevé ; le livre sera préfacé par le philosophe Jean-Paul Sartre.

**23 novembre 1961** : création de la Confédération générale du travail de Guadeloupe.

**6 décembre 1961** : Frantz Fanon s'éteint à l'âge de 36 ans victime d'une leucémie.

**12 décembre 1961** : il est inhumé en Algérie au cimetière d'Ain Kerma.

**12 juin 1962** : le Front démocratique guyanais (FDG) et plusieurs organisations syndicales (agriculteurs, commerçants, travailleurs hospitaliers et des transports) appellent à un meeting à la Maison du

peuple de Cayenne pour s'opposer à l'établissement de la Légion étrangère et réclamer un statut d'autonomie et de gestion. Un défilé est prévu.

**13 juin 1962** : arrêté n° 531/C du préfet René Erignac « interdisant toute manifestation sur la voie publique sur le territoire de la commune de Cayenne le jeudi 14 juin 1962. »

**14 juin 1962** : la gendarmerie charge les manifestants réunis pacifiquement devant le local du PSG. Trois personnes sont grièvement blessées.

**15 juin 1962** : communiqué de presse du FDG :

« Le jeudi 14 juin 1962, le Front démocratique guyanais, groupant le Parti socialiste guyanais, le parti socialiste S.F.I.O., l'Union du peuple guyanais et tous les syndicats de la Guyane, avait organisé une manifestation avec défilé dans les rues de Cayenne en vue de protester contre le stationnement en Guyane d'unités de la Légion étrangère, et de revendiquer un statut d'autonomie et de gestion pour la Guyane.

Le préfet, M. René Erignac, ayant interdit le défilé prévu pour 15 heures, le Front démocratique guyanais avait décidé d'informer la population des raisons de cette interdiction.

Alors qu'une foule nombreuse était rassemblée auprès du siège d'un des partis organisateurs de la manifestation, et alors que le premier des orateurs inscrits venait à peine de prendre la parole, un détachement important de la gendarmerie, avec casques et armes, chargea la foule qui écoutait paisiblement.

Sous les ordres de M. Authie, commissaire central de police, les gendarmes frappèrent plusieurs personnes avec

Accusé, avez-vous quelque chose à ajouter ? » Et si l'esclave répond : « Je reconnais que j'ai fauté contre la société et que je mérite le châtiment qui m'est infligé », alors la Justice pousse un « ouf » de soulagement, car elle sait que maintenant, et maintenant seulement, le système a gagné.

Non seulement le système maîtrise la situation physiquement, mais il a l'acceptation de l'esclave qui le proclame, affaiblissant la résistance des autres esclaves, ses frères, qui deviennent alors plus enclins à suivre son exemple.

Mais si l'esclave lui rit au nez, l'esclavagiste sait qu'il doit rester sur ses gardes car l'âme et l'esprit de l'esclave sont toujours rebelles. L'esclave n'est que prisonnier. Pas encore mâté. En réalité il n'est toujours qu'esclave potentiel.

Ainsi donc, le système esclavagiste est composé, comme le roman de Dumas *Les trois mousquetaires*, de quatre éléments. Et chacun sait que le quatrième était le plus dangereux.

Et c'est le quatrième élément que vous avez ridiculisé, car vous l'avez rendu inutile.

Vous ne l'avez pas réfuté, vous ne l'avez pas nié.

Vous l'avez gommé, ignoré, renvoyé au néant qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Il vous a repris, vous a distribué prison comme vache qui pisse ou confettis par jour de fête et vous voilà libre à nouveau.

Il cherche, et condamne des zombis.

Et la peur le prend. Alors il braille. Le monde entier entend et rit.

A vous les descendants et héritiers de Delgrès, merci pour la Guadeloupe. »

A vous, jeunesse guadeloupéenne, vigueur d'aujourd'hui, espoir de demain, qui fut parmi les premiers à se lever et les plus intransigeants lors des journées de barricades, vous surtout les inorganisés, dont la

détermination et la fougue inquiétèrent les esclavagistes, mais qui, moins avertis de la malignité de ceux-ci, restez, en dehors de ce type d'affrontement, ses adversaires et ses proies les moins dangereuses, je me dois de vous dire :

Oui, VOUS AVEZ ETE MANIPULES !

Mais par qui ?

Je vous propose une analyse froide, méthodique, chirurgicale des faits. Un Guadeloupéen, descendant et héritier des « 300 de Matouba » au même titre que beaucoup d'autres, connus ou clandestins, un parmi d'autres ; qui en maintes occasions, comme beaucoup d'autres neg rebel a été confronté en France, aux matraques, gaz lacrymogènes, commissariats, perquisitions, arrestations, intimidations etc., etc. intervient dans les événements de Bois-Ripaux de la manière que vous savez. C'est-à-dire à visage découvert. Il dit son nom à la radio à plusieurs reprises et revendique son acte. Au tribunal, il a eu l'attitude que vous savez - si vous n'en avez pas été témoin oculaire on vous l'a rapportée.

Il déclare à ses juges : « J'obligerai la France, par votre intermédiaire, à s'assumer jusqu'au bout et le monde entier saura ainsi que la « France possède et entend garder, en 1985, ses esclaves nègres ».

Il est condamné au maximum de la peine possible : 4 ans.

En deuxième instance à Basse-Terre, le neg rebel persiste et signe : « Qu'il soit bien clair que je ne retire rien de ce que j'ai dit, et ne regrette rien de ce que j'ai fait ». Cela signifie qu'il continue dans sa ligne. Il s'assume.

Le système esclavagiste persiste dans son principe, mais tient compte de la présence d'un avocat étranger et de la présence d'organisations qui commencent à comprendre qu'il faut s'investir. Trois ans. Le système s'assume malgré lui. C'est-à-dire mal. C'est son affaire. A deux reprises la justice esclavagiste a condamné l'esclave

# Lettre de G. Faisans (août-1985)

« Aux héritiers de Delgrès, aux neg mawon, aux neg Rebel, à mes camarades du M.P.G.I., à tous les camarades militants de la cause nationale guadeloupéenne, aux descendants d'esclaves ramenés des terres d'Afrique et qui par leur sang versé, les tortures endurées, les mutilations subies, le travail forcé, ont payé des milliards de fois son prix cette Guadeloupe dont vous ne pouvez encore jouir en héritiers souverains, à ma famille, et plus généralement au peuple guadeloupéen, le mien, y compris les héritiers de Pelage et même aux descendants et héritiers des « maîtres » d'autrefois, à chacun en ce qui le concerne, j'adresse ces lignes.

A vous d'abord, les mawon, qui avez « rouvert » la « voie du Refus total », au-delà du Refus - soumission, au-delà du Refus - insoumission, celle du Refus - négation, celle du Refus - résistance - combat reprenant ainsi, par dessus les siècles, le flambeau-héritage laissé au Matouba par « Louis et les trois cents », à vous d'abord, car depuis plus de vingt mois, sur cette terre Guadeloupe - payée des milliards de fois son prix par les souffrances morales et physiques de la déportation subie par nos ancêtres, par leurs suicides-refus, par les meurtres, les tortures, les mutilations, par le sang, par le fer et le feu, par le travail forcé, par l'esclavage, quoi ! - sur cette terre Guadeloupe, celle donc des seuls descendants et héritiers d'esclaves, vous avez, par votre marronnage qui dure depuis plus de vingt mois, définitivement ridiculisé tout le système esclavagiste français. Il a subi et subit encore une flagrante défaite.

L'esclavagiste français le sait. Il feint de l'ignorer. Mais beaucoup trop de

descendants d'esclaves guadeloupéens n'ont pas compris que votre marronnage infligeait, inflige encore et restera à jamais, une défaite pour l'esclavagiste français. Je me dois, aujourd'hui, de l'expliquer clairement au peuple et, si je parviens à me faire clairement comprendre, alors, une nouvelle étape sera franchie. Le moral des fils d'esclaves, encore sous la coupe des fils d'esclavagistes, sera fortifié.

Celui des « Bwana » modernes affaibli et, s'il est vrai que leur haine pour l'esclave rebelle grandira encore, il est tout aussi vrai qu'ils ne pourront plus jamais regarder ce dernier sans baisser les yeux : quand se profile la défaite, on perd son arrogance. Contrairement à ce qui fut toujours proclamé, le système esclavagiste - appelé hypocritement de nos jours colonialiste - n'était et n'est point composé de trois éléments :

- le fusil [CRS, gendarmes, armée(s)] éléments de domination physique,
- l'école,
- et les églises éléments de domination psychique.

C'est parce que les esclaves ont cru telle la composition du système esclavagiste que leur combat contre ledit système n'était pas parvenu jusqu'à ce jour à entrer dans une phase décisive.

Jusqu'à votre marronnage, notre peuple avait négligé le quatrième élément et pas le moindre : la justice.

La justice, dont le symbole est la balance, instrument de mesure. La justice qui sert donc à mesurer le degré de réussite ou d'échec des trois éléments : fusil (physique) - école - église (psychique) sur l'esclave.

Inquiète, après avoir condamné l'esclave, ne lui demande-t-elle pas : «

leurs crosses et leurs canons.

A l'occasion de cette intervention brutale des forces de répression, le préfet de la Guyane, dont la mentalité colonialiste est notoire, avait eu soin d'éliminer carrément les agents de la Sûreté nationale, jugés suspects en raison de leur origine guyanaise.

Nombreuses sont les personnes qui craignent des réactions désespérées de la population. De plus, le caractère raciste de l'intervention de la gendarmerie risque de creuser un fossé entre les autochtones et des éléments européens de la population guyanaise. »

**22 Juin 1962** : vers 4 heures 30, le Boeing 707 d'Air France qui ramène de métropole Albert Béville, Justin Catayée Jacques Massel, Roger Tropos et Roger Sadecki, s'écrase au nord-est de Pointe-à-Pitre.

**Septembre 1962** : fondation à Fort-de-France de l'Organisation de la jeunesse anticolonialiste martiniquaise (OJAM).

**23-24 décembre 1962** : le manifeste de l'OJAM est placardé sur les murs de Fort-de-France.

**1963** : l'Association générale des étudiants guadeloupéens adopte le mot d'ordre d'indépendance nationale.

**Mars 1963** : création à Paris du Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer (BUMIDOM), instrument de dépeuplement des Antilles-Guyane.

**23 juin 1963** : création à Paris du Groupe pour l'organisation nationale de la Guadeloupe (GONG) avec pour objectif « l'édification de la Guadeloupe en un état souverain. » Se revendiquant du maoïsme, le GONG entend arracher l'indépendance par « la révolution démocratique nationale et populaire ».

*1955 : Conférence de Bandung avec Nasser (Egypte), Nerhu (Inde), Sukarno (Indonésie) et Tito (Yougoslavie). Vingt-trois pays d'Asie, quatre d'Afrique et deux du moyen orient sont représentés. Des délégués d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie sont présents.*

*2 mars 1956 : indépendance du Maroc.*

*20 mars 1956 : indépendance de la Tunisie.*

*1er janvier 59 : La Havane est prise par la guérilla.*

*1960 : dix-huit pays africains accèdent à l'indépendance.*

*6 septembre 1960 : publication du Manifeste des 121. Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie dans le quatrième numéro de la revue Vérité-Liberté. Parmi les signataires figure l'écrivain martiniquais Edouard Glissant.*

*5 octobre 1961 : communiqué du préfet de police de Paris Maurice Papon, ancien collaborateur du régime de Vichy : « Dans le but de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes, des mesures nouvelles viennent d'être décidées par la préfecture de police. En vue d'en faciliter l'exécution, il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne. D'autre part, il a été constaté que les attentats sont la plupart du temps le fait de groupes de trois ou quatre hommes. En conséquence, il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police. »*

**Novembre 1963** : procès des militants de l'OJAM inculpés d'« atteinte à l'intégrité du territoire » devant la Cour de sûreté de l'Etat ; cinq condamnations à la prison ferme.

**1964** : fondation du Front guadeloupéen pour l'autonomie (FGA).

**1964** : le gouvernement français décide d'établir en Guyane un nouveau centre spatial en raison de l'indépendance de l'Algérie et du déplacement forcé de la base de Hamaguir.

**1965** : fondation de l'Union du peuple guyanais.

**20 mars 1967** : un colon français d'origine polonaise, Srnsky, partisan de l'Union nationale républicaine, parti du général de Gaulle, insulte un ouvrier guadeloupéen infirme, Raphaël Balsinc, et lâche son chien sur lui.

**20-22 mars 1967** : émeutes en Guadeloupe ; la boutique de Srnsky est pillée et incendiée. Violents affrontements avec les forces d'occupation coloniale.

**23 mars 1967** : attentat à la bombe contre le magasin du frère de Srnsky à Pointe-à-Pitre. La rue est tenue par les émeutiers.

**26 mai 1967** : grève et manifestation d'ouvriers du bâtiment pour une revalorisation des salaires ; ordre est donné aux CRS de tirer sur la foule à Pointe-à-Pitre.

**27 mai 1967** : une manifestation de lycéens en solidarité avec les ouvriers est réprimée par les armes. Des actes de torture sont commis, y compris sur des blessés raflés dans les hôpitaux. Bilan de ces

deux journées : quatre-vingt-sept morts. Soixante-dix personnes sont incarcérées.

**1967** : [le docteur Claude Makouke, ancien militant du GONG et membre fondateur du FGA, est incarcéré neuf mois durant].

**19 février-1er mars 1968** : dix-huit patriotes guadeloupéens sont déférés devant la Cour de sûreté de l'Etat. Verdict : quatre ans de prison avec sursis pour Glaude, Makouke, Sainton et Theodore, trois pour Baden et Flessel. Danchet, Etilce, Gustave, Kelly, Lauriette, Margueritte, Minatchy, Numa, Nicolo, les frères Rodes et Rupaire sont acquittés.

**3-17 avril 1968** : procès de militants politiques et d'émeutiers de mai 1967 devant le tribunal de la Pointe-à-Pitre ; six condamnations à la prison ferme et onze peines avec sursis.

**1968** : Guy Cabort, Alex Ferdinand et le Mouvement national pour la libération de la Martinique créent le drapeau national martiniquais aux couleurs rouge, vert et noir.

**1969** : amnistie de Guy Cabort-Masson. Il rentre en Martinique où, proche du courant maoïste, il lance la revue *En Avant*.

**1970** : fondation en Guadeloupe de l'Union des travailleurs agricoles (UTA).

**1971** : premières grèves impulsées par l'UTA.

**16-18 août 1971** : signature de la Convention du Morne Rouge par plusieurs organisations des colonies françaises, tant culturelles que syndicales ou politiques. Extrait : « Les partis et organisa-

alors de profession de foi et il n'y avait pas eu coups de pied.

INCROYABLE quand on pense que BAIMBRIDGE c'était il y a six ans à peine. Rappelez-vous les tee-shirts : « Je suis raciste et j'en suis fier ».

AUCUN HOMME, qui se réclame de la dignité ne peut cautionner de tels faits accompagnés de surcroît de tels commentaires.

AUCUN GUADELOUPEEN, descendant d'esclaves qui se sont révoltés contre l'humiliation et l'indignité, ne peut accepter de voir renaître une telle indignité, sur ce sol payé des milliards de fois son prix par le sang de millions d'ancêtres ; il ne peut l'accepter ni pour ses frères contemporains ni en mémoire de ses ancêtres.

C'est pourquoi, il appartient à tout Guadeloupéen, à toute Guadeloupéenne épris(e) de dignité et se considérant égal(e) à tout homme et toute femme sur Terre de faire respecter cette dignité.

Et, quand le pouvoir colonialiste français blanc, absout et « légalise » de tels agissements de ressortissants français blancs, il appartient à chaque négresse, à chaque nègre et même aux blancs qui se réclament de la dignité de juger, de condamner et exécuter les blancs coupables que la justice des blancs ne juge pas.

C'est ce que j'ai fait ce 30 octobre

1984. Selon la tradition guadeloupéenne Wacheux, vous m'avez menti, il y a eu coups et coups de pieds, vous allez être châtié.

Je lui administrai un coup de machette au pied en le maîtrisant de la main gauche. Il tenta de parer le coup et fut touché à la main. Il détala. Je déclarai alors à son épouse et aux autres blancs présents ainsi qu'aux parents nègres que Wacheux et sa famille avait un mois pour quitter le pays.

Je ne regrette rien de ce que j'ai fait, au contraire, cela se devait. Cela se devra toutes les fois que les arrières petit-fils de ceux qui maintenaient hier nos ancêtres en esclavage tenteront encore d'instaurer dans notre pays un type de comportement dont on est tenté de croire qu'il leur est devenu congénital.

Quoiqu'il puisse m'arriver, je veux croire que désormais tout comportement de ce type sera immédiatement châtié par tout homme ou toute femme qui se réclame de la dignité, c'est-à-dire qu'il soit noir ou blanc.

UN GUADELOUPEEN. »

## Tract (Octobre 1984)

Croire cela possible équivaldrait à ignorer ou faire semblant d'ignorer la véritable nature de l'Etat français qui, hier de droite, aujourd'hui de gauche, et ainsi de suite, est et restera colonialiste.

Et, étant colonialiste, la logique veut qu'il s'oppose de toutes ses forces à toute entreprise d'émancipation des peuples qu'il colonise.

Voilà pourquoi François Mitterand qui parle à tort et à travers du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » ne peut tolérer VO-KA.

Mais son refus même est la preuve que nous sommes dans le vrai.

VO-KA nous porte un souffle d'espérance, le gêne, lui fait peur. Il veut tuer VO-KA.

VO-KA lui fait peur. Son opposition doit être un encouragement pour notre communauté à continuer le combat. »

Avril 1983 : parution du n° 69 du journal Le patriote guadeloupéen. On y lit : « Création d'un parti d'avant-garde de la classe ouvrière, édification d'un front uni de libération nationale représentant l'ensemble du peuple, violence révolutionnaire comme forme fondamentale de la lutte. »

« C'est à coups de pieds qu'il faut vous mener, vous les nègres. Et vous y passerez tous ».

« Voilà, ce que le 15 octobre 1984, un professeur blanc de math/physique de la classe de C.P.A. du collège de Bois-Ripaux, Abymes, M. Wacheux, déclarait à ses élèves, après qu'il eut giflé, boxé et administré deux coups de pied à un élève nègre. L'intersyndicale des professeurs du collège diffusa un tract fustigeant les faits et réclamait le départ du professeur. Une radio vulgarisait les faits qui sont indiscutables (j'ai enquêté et obtenu de nombreux témoignages). Mais tout était fait pour enterrer cette affaire que ce soit du côté administratif ou du côté judiciaire.

Il ne faut pas oublier que des lois françaises récentes, sont là pour punir tout acte de racisme en France. Et est-il possible d'aller plus loin dans une manifestation de racisme qu'en accomplissant de tels gestes sanctionnés de tels propos ?

Quinze jours se sont écoulés depuis les faits et les choses devaient en rester là, aux dires même de la direction. En quelque sorte le comportement de ce monsieur Wacheux, ignoré du pouvoir colonial français se trouvait du même coup entériné et institutionnalisé.

INCROYABLE, quand on compare cela aux événements de BAIMBRIDGE qui furent sanctionnés par des départs à l'anglaise. Il s'agissait

tions signataires de la Réunion, de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique, réunis en Convention les 16, 17 et 18 août 1971, pénétrés du sentiment de leur responsabilité quant au devenir de leurs peuples, conscients de l'extrême gravité de la situation créée dans leurs pays solennellement : Les peuples des quatre territoires de la Réunion, de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique, constituent, par leur cadre géographique, leur développement historique, leurs composantes ethniques, leur culture, leurs intérêts économiques, des Entités Nationales, dont la réalité est diversement ressentie dans la conscience de ces peuples: En conséquence, nul ne peut disposer d'eux, par aucun artifice juridique ; ce sont ces peuples eux-mêmes, qui démocratiquement et en toute souveraineté détermineront leur destin ; (...) - que l'avenir statutaire des quatre territoires concernés ne saurait être considéré qu'au regard du fait national et du fait colonial. »

**Février 1972** : naissance de l'Union des paysans pauvres de la Guadeloupe (UPG). L'organisation syndicale entend défendre les ouvriers agricoles des bananeraies et des plantations de canne sucrière, systématiquement trahis par la CFDT et la CGT.

**19 juillet 1972** : Pierre Mesmer, premier ministre de Georges Pompidou, écrit à Xavier Deniau, secrétaire d'État aux DOM-TOM : « La présence française en Calédonie ne peut être menacée, sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste de populations autochtones appuyées par quelques alliés éventuels dans d'autres communautés ethniques venant du Pacifique... A court et à moyen terme, l'immigration massive de citoyens français métropolitains ou originaires des départements d'outre-mer (Réunion) devrait permettre d'éviter ce danger, en maintenant et en améliorant le rapport numérique des communautés ».

**17 octobre 1961** : pour protester contre le couvre-feu (et supplanter ses rivaux du Mouvement national algérien), la Fédération de France du FLN appelle à manifester pacifiquement avec femmes et enfants sur les Champs-Élysées. 200 personnes sont tuées par la police.

**18 mai 1962** : le général de Gaulle signe les accords d'Evian relatifs à l'indépendance de l'Algérie.

**5 juillet 1962** : indépendance de l'Algérie.

**6 août 1962** : indépendance de la Jamaïque.

**31 août 1962** : indépendance de Trinidad et Tobago.

**1964** : l'archipel des Bahamas obtient une autonomie interne.

**13 février 1965** : le révolutionnaire noir Malcom X, fondateur de l'Organisation de l'unité afro-américaine, regagne les U.S.A. après avoir été déclaré persona non grata à Paris où il devait prendre la parole dans le cadre d'une manifestation organisée par des militants anti-impérialistes d'Afrique et des Caraïbes.

**21 février 1965** : il est abattu pendant un meeting à Harlem.

**Janvier 1966** : fondation à La Havane de l'Organisation de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

**26 Mai 1966** : indépendance du Guyana, pays limitrophe de la Guyane « française ».

**1973** : l'UTG vote une motion en faveur de l'indépendance de la Guyane lors de son troisième congrès.

**1973** : les martiniquais Alfred Marie-Jeanne, Garcin Malsa, Marc Pulvar et Lucien Veilleur fondent le mouvement La Parole au Peuple.

**1974** : Alfred Marie-Jeanne adresse à François Mitterrand, candidat socialiste à l'élection présidentielle, un document revendiquant notamment le droit à l'autodétermination, un protocole d'accession à l'indépendance et des relations basées sur la coopération avec l'Europe.

**14 février 1974** : en Martinique, sur le terrain de l'habitation Fonds brûlé au Lorrain, une embuscade est tendue par la soldatesque contre des ouvriers agricoles. Une dizaine de camions de la gendarmerie nationale prend en chasse des grévistes qui regagnent la commune de Basse-Pointe tandis qu'un hélicoptère largue des grenades lacrymogènes sur eux. Plusieurs ouvriers sont blessés par balles : Guy Crétinoir, Omer Cyrille, Rasroc et François Rosaz. Enord Ilmany, 55 ans, est abattu par les gendarmes au lieu-dit Chalvet.

**16 février 1974** : on retrouve le corps sans vie d'un jeune maçon gréviste, Georges Marie-Louise, gisant à l'embouchure de la rivière Capot, assassiné par les forces d'occupation coloniale.

**1974** : après cette grève, Guy Cabort-Masson participe à la création de la Confédération syndicale des travailleurs martiniquais aux côtés de Frantz Agasta de Force ouvrière.

**10 octobre 1974** : fondation du Mouvement guyanais de décolonisation (MOGUYDE), qui comprend notamment le biochimiste et généticien Roland Delannou.

**13 décembre 1974** : « Complot de Noël » en Guyane ; treize militants du MOGUYDE et de UTG sont emprisonnés. L'UTG déclenche la grève générale.

**1975** : grève de trois mois des ouvriers agricoles guadeloupéens.

**Juillet 1977** : le Parti progressiste martiniquais (PPM) vote une motion indépendantiste : « Le PPM se doit de tout faire pour que l'idée de nation martiniquaise s'impose. »

**1978** : premier livre de Guy Cabort-Masson, *Les indépendantistes face à eux-mêmes*, qui sera réédité en 1993.

**1978** : Alfred Marie-Jeanne fonde le Mouvement indépendantiste martiniquais. Décolonisation et indépendance de la Martinique sont à l'ordre du jour.

**1978** : création de l'Unité guyanaise, formation politique pour le socialisme et la souveraineté.

**Décembre 1978** : création de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG).

**1980** : cinq militants indépendantistes guyanais sont déportés en France ; il y seront emprisonnés une année durant.

**6 mars 1980** : [Raymond Viviers, membre du Rassemblement pour la République (RPR) et président du Conseil général de la Guadeloupe, est blessé par balles par

alors il considère que les nègres ne sont toujours pas des êtres humains à part entière et que, de ce fait, ces nègres ne sont pas concernés par « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

Car enfin, comment expliquer autrement que M. François Mitterrand n'admette pas que VO-KA existe, VO-KA qui apprend à ses auditeurs antillo-guyanais l'histoire réelle de leurs pays et non celle travestie et édulcorée que, de nos jours encore l'Etat colonialiste français enseigne aux enfants de nos peuples ?

Car enfin, comment expliquer autrement que l'on veuille faire taire VO-KA, qui donne à ses auditeurs émigrés à 8 000 km des leurs, des journaux d'information en duplex du pays, avec les seuls moyens financiers de la communauté antillo-guyanaise, VO-KA qui les tient informés des problèmes que rencontrent là-bas leurs frères, cousins, amis, qui dans la canne, qui dans la pêche ou dans l'agriculture ?

Comment expliquer que cet outil culturel applaudi par toute notre communauté, cet outil qui parle sa langue, sa musique, ses contes, ses légendes, en un mot sa culture, subisse cette véritable entreprise d'assassinat culturel ?

Comment expliquer que la liberté d'expression soit refusée à VO-KA qui par son action a rassemblé une importante communauté dont les membres étaient devenus des étrangers les uns pour les autres et qui maintenant se parlent et deviennent fraternels et solidaires, redécouvrant ainsi à 8 000 km de leur pays, les qualités naturelles de leurs peuples ?

VO-KA est la radio d'une importante communauté, qui a réalisé en quelques mois tout ce que nous venons d'énumérer, sans l'aide de personne sinon des membres de ladite communauté ayant auparavant proclamé que cette radio VO-KA et l'association dont elle est la fille, Fraternité caraïbe, n'avaient et n'auraient besoin de l'aide de personne sinon des membres de la commu-

nauté antillo-guyanaise qui la composent. Comment expliquer alors que cette radio qui ne demande RIEN, sinon qu'on la laisse vivre (donc de disposer d'elle-même), que ce droit lui soit refusé ? Comment l'expliquer sinon par le fait que c'est justement à cause de ce qu'elle a réalisé, à cause de ce qui fait son succès, car répondant aux aspirations de notre communauté, et allant à l'encontre des intérêts de l'Etat colonialiste français ? Car l'Etat colonialiste français qui a fait de nos peuples des assistés, les persuadant que sans lui, leur existence s'arrêterait, entend les ressortissants de ces peuples déclarer :

- Nous devons nous prendre en charge,
- Il est faux de croire que nous sommes incapables,
- Nous n'avons besoin de personne,
- Nous allons faire notre radio, seuls, une radio qui parle de nos affaires, dans notre langue, à notre manière, dirigée par nous-mêmes, sans tenir compte de ce que font les autres, car ils sont différents de nous ?

Voilà ce à quoi, ébahi, l'Etat colonialiste français assiste : des « colonisés », « assimilés », « phagocytés » affirment avec force leurs intentions, mettent en route et les réalisent, ici, à Paris.

Cela signifie que toute une communauté de colonisés va prendre conscience qu'on lui a bourré le crâne, qu'elle a un potentiel, des vertus et des qualités ancestrales qu'on a cherché à détruire et qu'elle fait renaître. Cette communauté va prendre confiance en elle-même et voudra peut-être assumer son propre destin.

Mais cela ne devrait-il pas signifier que la France, qui se veut, par la bouche de François Mitterrand, la championne du monde « des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes », devrait applaudir à une telle situation et féliciter les fils de ces communautés de décharger la France du poids qu'elles représentent en ces dures périodes de crises ?

« En s'adressant aux Français, mercredi 20 mars 1983, le président de la république française parla de cette loi enfin universellement reconnue, sinon respectée : « Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

Il rappelait qu'il en avait parlé à Cancun au Mexique et lors de déclarations en d'autres lieux dans le monde.

La France veut s'imposer à l'opinion mondiale comme la championne incontestée de la défense des principes et loi « sacrés » :

- Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes,

- Déclaration universelle des droits de l'Homme.

M. François Mitterand se veut le champion des Français dans ce domaine. C'est son droit. Chacun est libre d'accéder à la gloire comme il peut, y compris dans l'hypocrisie et le mensonge.

En ce qui nous concerne, nous Guadeloupéens, Guyanais et Martiniquais, immigrés en France, ses prétentions, son soudain amour pour les peuples déshérités de la Terre et son désir de s'en faire le défenseur - en contradiction avec son attitude dans les années cinquante où il affirmait qu'avec les Algériens il n'y avait qu'un seul langage à tenir : celui du fusil - nous laisseraient indifférents si nous n'étions la preuve vivante et flagrante de l'hypocrisie et du mensonge que comportent de telles déclarations.

A Voix caraïbe, nous disons :

- Mensonges que ces déclarations !

- Indécence que ces déclarations !

- Impudence que ces déclarations !

Il faut que vous sachiez parisiens, il faut que vous sachiez Français, que nous Guadeloupéens, Guyanais, Martiniquais émigrés en France, à Paris, nous n'y sommes que parce qu'on a créé des conditions pour que nous

n'ayons d'autres possibilités que d'y venir.

Déportés à 8 000 km de chez nous, nous ne permettons pas, nous les membres de VO-KA qu'il y ait des Français qui puissent dire qu'ils ne savaient pas.

Désormais vous savez que l'état français, soi-disant défenseur des faibles et avocat des opprimés, veut bâillonner la radio des descendants d'esclaves nègres à Paris, car l'état colonialiste français a décidé une fois pour toutes que ces descendants d'esclaves nègres étaient « sa propriété ».

C'est ici à Paris que sont bafoués des droits « fondamentaux » :

- La déclaration universelle des droits de l'Homme,

- Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes,

- La liberté d'expression,

et par ceux-là mêmes qui se veulent les défenseurs de ces beaux principes.

Nous répondons à M. Mitterand : un peu de pudeur ! Ne parlez pas du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes quand vous êtes à la tête du seul pays d'Europe - dont on nous vante la civilisation, dont la population comprend des nègres qui n'ont pas le droit de dire qu'ils ne sont pas français. Vous voulez bâillonner leur radio VO-KA (Voix caraïbe) parce qu'elle dit comment vous faites enfermer les fils de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique quand ceux-ci tentent de penser et de vivre sans se référer à la volonté de l'état français, c'est-à-dire qui veulent disposer d'eux-mêmes comme ils l'entendent.

En tenant un tel discours, M. François Mitterand est un fieffé hypocrite ou

un commando du Groupe de libération armée (G.L.A.) à Pointe-à-Pitre].

**13 avril 1980** : le G.L.A. incendie les studios de FR3 à Pointe-à-Pitre.

**15 juillet 1980** : [Yves Jouandon, directeur du magasin Nouvelles galeries à Pointe-à-Pitre, est blessé par balles par un commando du G.L.A.]

**Nuit du 4 au 5 août** : attentat à la bombe contre le commissariat de Sainte-Anne (Guadeloupe). Suit un communiqué : « Le G.L.A. est le bras armé du peuple guadeloupéen en colère, car il est composé de fils et de filles du peuple, résolu à mener une lutte implacable contre l'occupant français, ennemi véritable du peuple guadeloupéen. »

**Août 1980** : le G.L.A. lance un ultimatum aux colons : ils doivent quitter la Guadeloupe avant le 31 décembre.

**17 septembre 1980** : un sous-officier de la gendarmerie nationale, Bruno Soisse, est tué en tentant de désamorcer une bombe placée sous l'aile d'un Boeing 727 d'Air France sur l'aéroport du Raizet (Guadeloupe). Deux bombes détruisent le yacht de l'homme d'affaires Philippe Audebert dans le port de Marina et un bateau de la gendarmerie nationale au Gosier.

**17 novembre 1980** : en Guadeloupe, attentat à l'explosif contre l'hôtel Méridien de Saint-François. Dix minutes plus tard, seconde explosion au siège de la Banque française du commerce de Pointe-à-Pitre, suivie par une troisième contre le domicile d'un gendarme à Basse-Terre. Les locaux de la gendarmerie nationale à Bouillante sont également pris pour cible. Deux bombes visant la gendarmerie nationale à Anse Bertrand et la préfecture de Basse-Terre sont désamorcées.

**30 novembre 1966** : indépendance de la Barbade suite à la victoire électorale d'Errol Barrow du Democratic Labour Party sur Granley Adams du Barbados Labour Party. Adams se prononçait pour une indépendance dans le cadre d'une Fédération de la Caraïbe orientale comprenant Anguilla, Antigua et Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Kitts et Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent et les Grenadines.

**1967** : Antigua et Barbuda, la Grenade et Sainte-Lucie deviennent « états associés » au Royaume-Uni. L'Association générale des étudiants martiniquais se prononce en faveur de l'indépendance. Premier congrès de l'Union des travailleurs guyanais (UTG) à Sinnamary : adoption du drapeau jaune et vert frappé d'une étoile rouge.

**Mai-juin 1968** : violents affrontements à Paris entre étudiants et forces de l'ordre ; grève générale.

**1969** : Saint-Vincent et les Grenadines devient « état associé » au Royaume-Uni.

**10 juillet 1973** : indépendance des Bahamas.

**5 décembre 1980** : attentat à l'explosif contre les locaux du Conseil général de Basse-Terre et le palais de justice de Pointe-à-Pitre. Le service d'action civique (SAC), milice gaulliste spécialisée dans la répression des militants de gauche, multiplie les menaces contre la population et impulse la création du Groupe de défense armée de la Guadeloupe. Sont notamment interpellés Robert Niçoise, militant du Groupe révolutionnaire socialiste (organisation trotskyste), des collaborateurs du journal Combat ouvrier et des syndicalistes.

**26 décembre 1980** : le SAC diffuse un communiqué dans lequel il menace de représailles quiconque apportera son soutien au G.L.A.

**28 décembre 1980** : à l'occasion du déplacement en Guadeloupe de Valéry Giscard d'Estaing, président de la république française, une bombe saute vers cinq heures du matin près du hall d'arrivée de l'aéroport de Pointe-à-Pitre ; un ressortissant chilien est blessé. Importants dégâts matériels.

**3 janvier 1981** : incendie du palais de justice de Fort-de-France, action revendiquée par le Groupe de libération armée de la Martinique (G.L.A.M.) auprès de Radio caraïbe internationale Le G.L.A.M. exige « le retrait des forces d'oppression de la Martinique et le départ immédiat du substitut du procureur de la république Strenger. » Le SAC menace d'exécuter Roland Thésaurus, militant indépendantiste et président de l'université des Antilles-Guyane. La police procédera à onze interpellations dans les milieux indépendantistes.

**4 janvier 1981** : à 6 heures 45, une bombe détruit le siège du couturier Chanel à Paris, à quelques mètres seulement des locaux du ministère de la justice. Les dégâts sont considérables. Le gardien de l'immeuble est blessé. Un correspondant anonyme téléphone à l'Agence France Presse (AFP) : « Nous exigeons le départ des forces coloniales de la Guadeloupe et avons entamé à dater du premier janvier la guerre de libération nationale. Ce matin, en plein Paris, le prestige français a été frappé. Désormais nous lutterons sur le sol du continent pour l'indépendance nationale. »

**29 janvier 1981** : [attentat à la bombe du G.L.A. contre le palais de justice de Paris].

**18 février 1981** : attentat à la bombe du G.L.A. contre un appartement de la zone industrielle de Jarry (Guadeloupe) ; un blessé.

**27 février 1981** : [une journaliste de FR3, M-C. Le Dû, est séquestrée par un commando du G.L.A.]

**7 mars 1981** : arrestation de deux militants présumés du G.L.A. (un assistant universitaire de Fouillole et un cadre d'une société de HLM : Luc Reinette).

**18 mars 1981** : arrestation d'un agent commercial d'Air France militant présumé du G.L.A.

**19 mars 1981** : arrestation d'un artisan peintre en bâtiment militant présumé du G.L.A.

**21 mars 1981** : transfert à Paris des militants présumés du G.L.A. arrêtés les jours précédents. Ils seront traduits de-

ce qui signifie que les trafiquants se servent de notre pays comme plaque dominante.

Les vols augmentent. Les gens se barricadent de plus en plus chez eux. Les Martiniquais et Martiniquaises ont peur, peur de tout. La jeunesse se trouve coincée. L'avenir lui paraît bouché ou terne. Les rapports avec nos frères de la Caraïbe sont de plus en plus des rapports d'étrangers à étrangers. Le racisme augmente.

Il faut que tout cela change : il faut donc créer des conditions pour qu'advienne une société martiniquaise libérée et des Martiniquais libres, rompre avec le système actuel qui engendre des rapports de violence entre les hommes et entre les nations, créer des conditions des rapports d'égalité et d'échange dans l'égalité. Voilà pourquoi nous affirmons que la responsabilité martiniquaise aujourd'hui est de poursuivre activement la lutte de libération nationale par les voies et moyens capables de permettre d'atteindre ces objectifs : nous voulons un pays libéré du colonialisme, donc nous voulons nous débarrasser du système colonial. C'est possible par une lutte plus forte que la violence coloniale française. Nous voulons un pays libéré des rapports de domination. Nous combattons les véhicules de ces rapports. Seul le langage de la violence peut être entendu. Tous les autres ont été étouffés.

Nous refusons le rôle que la France veut nous faire jouer. Nous ne sommes pas l'Europe tropicale ni la France

périphérique. Nous sommes des Caraïbéens, Martiniquais. Nous nous affirmons comme tels et comme tels nous prenons les moyens de nous libérer du joug de l'état français.

La France occupée par les Allemands voulant lui imposer leurs lois et leur idéologie a bien vu se lever en son sein des hommes et des femmes entrant en clandestinité pour sauver le peuple français et la nation française. Il faut, il est nécessaire que l'état français cesse de nous traquer, de nous mentir, de se servir de nous comme vitrine. Les Martiniquais et Martiniquaises qui ont refusé de dénoncer nos frères Guadeloupéens ont déjà commencé à comprendre le jeu français, diviser pour régner, faire peur pour mieux exploiter, développer l'assistance pour créer le besoin de demander.

Nous refusons cela définitivement. Nous appelons tous ceux qui se reconnaissent dans ce que nous disons-là, à prendre toute disposition pour affirmer la lutte de libération.

Il faut faire taire les divisions ridicules entre groupes et chasser l'ennemi commun. C'est dans le cadre de cette lutte qu'ont eu lieu des actions contre des biens symbolisant l'occupation française de notre pays.

Ces actes, nous les revendiquons »

de crise que vivent les Antilles et la Guyane, et qu'il a créée et aggravée, le pouvoir colonialiste a toujours opposé aux légitimes revendications du peuple martiniquais le mur de son mépris, s'appuyant cyniquement pour ce faire sur des hommes politiques irresponsables et serviles (sic).

Le pouvoir colonialiste français devrait lucidement prendre acte de ce que tout événement politique de ce genre est l'expression, plus que d'un malaise mais de la volonté délibérée du peuple, empêché de s'exprimer, de dénoncer la persistance de l'oppression et de créer sa révolte.

D'ores et déjà le PPM condamne toute répression et assure de sa vigilante solidarité les compatriotes qui en seraient les nouvelles victimes. »

Chacun peut juger de lui-même de la crédibilité d'un tel parti avec de tels hommes.

L'ARC rappelle que la répression n'a jamais empêché un peuple de se libérer. Il met le temps qu'il faut.

Au moment où le gouvernement français de la gauche reçoit solennellement à Paris les représentants d'un peuple qui a lui-même mené une guerre sans merci pendant huit années, au moment où il est rappelé la victoire des Vietnamiens à Dien Bien Phû, nous comprenons mal que le pouvoir français retombe aujourd'hui dans la répression à l'égard des peuples guyanais, martiniquais, guadeloupéen.

Faut-il lui rappeler qu'un peuple qui lutte pour sa libération ne s'arrête qu'à l'accomplissement de celle-ci ?

Le temps de la peur est passé. La mesure de dissolution de l'ARC est de nature à renforcer la lutte de nos peuples et chacun doit le savoir.

Honte à ceux qui font passer les hommes et les femmes de l'ARC pour des sanguinaires. Notre volonté est d'accéder à la libre expression de nos antiétés avec les peuples du monde donc aussi le avec le peuple de France. Nous ne capitulerons donc pas.

Nous appelons les patriotes authentiques à unir leur force pour arc-bouter la lutte de libre entreprise.

Hommes et femmes de Martinique, hommes et femmes de Guadeloupe, votre liberté, notre liberté se conquiert dans la dignité et donc dans la lutte. Luttons ensemble pour vivre libre ensemble.

Nous vaincrons. ».

### **25 mars 1987**

« La responsabilité martiniquaise consiste aujourd'hui à barrer la route aux bandits capitalistes. Notre pays, la Martinique est aux mains des gens sans scrupule qui ne se soucient que de profit.

Le chômage augmente. Un malaise inouï se généralise dans notre peuple. La drogue augmente de plus en plus,

avant la Cour de sûreté de l'Etat.

**14 avril 1981** : arrestation d'une secrétaire de l'Education nationale militante présumée du G.L.A.

**14 juillet 1981** : le jour de la fête nationale française, attentat à la bombe du G.L.A. contre les bureaux de la compagnie Air France à Pointe-à-Pitre.

**4 août 1981** : la Cour de sûreté de l'Etat est supprimée par la loi n° 81-736.

**4 août 1981** : la loi portant amnistie n° 81-737 concerne six mille trois cent détenus, dont les militants du G.L.A.

**1er novembre 1981** : Fondation du Mouvement pour la Guadeloupe indépendante (MPGI). Radyo inité est mise sur pied ; c'est la seconde radio indépendantiste après celle animée par l'UPLG, Radyo tambou.

**1982** : l'avocate Lucette Michaux-Chevry fonde Le Parti de la Guadeloupe (LPG).

**15 juillet 1982** : la branche lyonnaise de l'organisation communiste combattante Action directe fait sauter les locaux de l'Agence nationale des travailleurs d'outre-mer à Paris. Suivra une série d'attentats revendiqués sous le nom de l'Affiche rouge en hommage aux vingt-trois francs-tireurs et partisans, dont le communiste arménien Missak Manouchian, exécutés par les nazis au mont Valérien le 21 février 1944.

**11 février 1983** : Max Safrano, présenté comme un dirigeant de l'Armée de libération nationale, organisation ayant revendiqué plusieurs attentats, sort de la prison de Basse-Terre (Guadeloupe).

**12 février 1983** : manifestation à Champ d'Ar-

*7 février 1974 : indépendance de la Grenade.*

*25 novembre 1975 : indépendance du Surinam, pays voisin de la Guyane « française ».*

*3 novembre 1978 : indépendance de la Dominique.*

*22 février 1979 : indépendance de Sainte-Lucie.*

*13 mars 1979 : le New Jewel Movement de Maurice Bishop, Kendrick Radix et Unison Whiteman, renverse le dictateur Eric Gairy et sa milice des mangoustes à la Grenade. Le Gouvernement révolutionnaire de la Grenade, favorable à Cuba, institue la gratuité des soins médicaux et de la scolarité.*

*27 octobre 1979 : indépendance de Saint-Vincent et les Grenadines.*

*13-23 janvier 1981 : procès de sept indépendantistes tahitiens jugés par la Cour d'appel des Yvelines à Versailles. Sont appelés à comparaître : Charlie Ching, leader du Te taata Tahiti tiama, Proper Faana, les frères Tahutini, Guy Talio, Roland Téfanas et Viriumu Tanira, respectivement condamnés le 2 février 1980 à dix ans et cinq ans de réclusion criminelle, vingt de travaux forcés, dix ans d'emprisonnement et dix-huit ans de travaux forcés pour les deux actions politico-militaires - un attentat et un assassinat - revendiqués par le mouvement clandestin Te toto tapuna (Le sang des ancêtres).*

*10 mai 1981 : François Mitterand est élu président de la république française. Liesse populaire.*

baud, commune de Basse-Terre, à l'appel de plusieurs organisations indépendantistes et de syndicats guadeloupéens. Un millier de personnes, dont Fernand Curier et Rosan Mounien de l'UGTG, Luc Reinette du MPGI, la soeur de Joseph Samson - interpellé les jours précédents - et Roland Thesauros, sont dans la rue pour protester contre les peines infligées à trois militants pour graffitis. Des slogans révolutionnaires sont bombés sur les façades de bâtiments. Le cortège se dirige cours Nolvos avant d'emprunter la rue de la République. La police se positionne en bas du boulevard Félix Eboué pour interdire l'accès du tribunal. Les manifestants s'arrêtent devant le bureau de police, scandant : « Baugendre-mako ! un jou ou ké payé ». A la suite de cette manifestation, sur foi de rapports des Renseignements généraux et de la police, maître Ezelin, avocat guadeloupéenne à la Cour d'appel connue pour ses sympathies indépendantistes, sera l'objet d'une cabale judiciaire pour l'écarter de ses fonctions.

**Février 1983** : plusieurs kilos d'explosif, du Titagel, sont dérobés sur un chantier en Guadeloupe.

**Printemps 1983** : la radio libre indépendantiste Vo-Ka (Voix caraïbe) est saisie ; un tract est diffusé à Paris :

**28 mai 1983** : première offensive politico-militaire de l'Alliance révolutionnaire caraïbe pour les Antilles et la Guyane (ARC). Sont visés en Guadeloupe un véhicule de la gendarmerie nationale à Anse Bertrand, le siège du Conseil régional - où deux bombes causent d'importants dégâts matériels - et le palais de justice de Basse-Terre, les perceptions de Capesterre et Petit Bourg, le palais de justice et la sous-préfecture de Pointe-à-

Pitre ainsi que les locaux de la Direction départementale de l'équipement à Saint-Claude. Une dixième bombe est désamorcée près d'un poste de gendarmerie à Basse-Terre. [En Guyane, l'attaque menée contre le polygone de tir des fusées Ariane à Kourou est revendiquée par le Front national de libération de la Guyane] ; un militant est déshabillé en voulant faire sauter le monument aux morts de Cayenne. Deux bombes explosent à Saint-Laurent-du-Maroni contre les bâtiments des douanes et de la police de l'air et des frontières. En Martinique, des attentats à l'explosif visent Air France à Fort-de-France, la perception de Marin et une antenne relais de télévision au pied de la Montagne Pelée. A Paris, les locaux de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre mer de la rue de Brissac sont détruits.

Ces actions de guérilla font écho au rétablissement de l'esclavage le 28 mai 1802.

Elles interviennent au moment où la justice doit se prononcer sur le renvoi devant la Cour d'assises de Renée Elisée, Jean-Claude Mado et Luc Reinette, non amnistiés en 1981 en raison de la mort de Bruno Soisse le 17 septembre 1980.

**31 mai 1983** : attentats à la bombe de l'ARC contre les mairies du 10ème et 20ème arrondissements de Paris.

**22 juin 1983** : quatre attentats à la bombe de l'ARC à Paris contre Air France et le Musée des arts océaniques et africains.

**30 août 1983** : deux attentats à la bombe de l'ARC à Paris.

**14 novembre 1983** : vers trois heures du matin, un commando de l'ARC - trois

Les peuples guadeloupéen, martiniquais et guyanais doivent savoir que les autorités préfectorales de Guadeloupe ont été averties par un appel téléphonique, cinquante minutes avant l'explosion, qu'un engin était déposé dans la cour de la préfecture. Cyniquement, dans le but de tirer profit de l'émotion populaire, l'administration coloniale a pris la grave décision de ne pas faire évacuer les locaux. L'Alliance révolutionnaire caraïbe avertit les policiers, les espions, les juges, les politiciens à la solde de l'impérialisme français : la lutte ira en s'amplifiant jusqu'à l'anéantissement du régime colonial, jusqu'à la victoire.

Soeur et frère guadeloupéen, martiniquais, guyanais, notre combat est le tien. Soutiens-le.

Pas de trêve dans la lutte contre l'impérialisme français, pas de trêve dans la lutte pour la libération nationale dans nos trois pays.

Nous vaincrons. »

## 11 mai 1984

« Personne n'est assez sot pour mettre sur le même plan, la violence d'oppression, de domination, d'exploitation et la violence de libération.

La violence de domination abîme l'homme, le défigure, le déshumanise, l'enferme dans l'égoïsme, le rend docile et servile. Cette violence là fait de l'homme un mendiant permanent et

l'empêche d'atteindre sa digne dimension de transformateur de son monde, de son pays, de sa cité. Elle empêche la communication libre, l'échange authentique, l'amour et la fraternité. C'est cette violence là que l'Etat français maintient en Guyane, Guadeloupe, Martinique avec la complicité des profiteurs comme Emile Maurice et Camille Darsières.

Nous combattons cette violence. Notre violence, celle que nous avons choisie, est violence de libération. Nous voulons la justice pour nos peuples. Nous réclamons de conduire nous-mêmes avec notre génie propre la destinée de nos pays, sans tutelle, sans métropole.

L'Etat français vient de dissoudre l'ARC. Il prend ainsi devant le monde la responsabilité de durcir ses positions et de ce fait, il autorise les partis de gauche et de droite à la Martinique à continuer leur entreprise de sabotage du pays avec le mépris qu'on leur connaît.

Camille Darsières, depuis qu'il a commencé à ronger « l'os de la décentralisation » grogne. C'est normal. La peur de perdre l'os le conduit de reniements en reniements. Souvenez-vous du texte publié sous forme de tract le 2 janvier 1981 après l'incendie du Palais de Justice et paru dans Le Progressiste du 7 janvier 1981 page 3. En voici des extraits : « Le pouvoir colonialiste a toujours refusé toute politique d'ouverture, face à la situation politique, économique et sociale

**30 août 1983**

« Une nouvelle fois, l'ARC a frappé, dans la nuit du 30 août 1983, des symboles du colonialisme français : deux bâtiments abritant les commissariats et tribunaux d'instance de Paris. C'est une première réponse aux actions répressives, discriminatoires et racistes engagées par le gouvernement français vis-à-vis des émigrations guadeloupéenne, guyanaise, martiniquaise, notamment contre leur radio : Radio Vo-ka. En effet, le gouvernement colonialiste, incapable d'assurer sa propre démocratie, a choisi le camp de la répression. C'est un acte politique que de faire taire Radio Vo-ka, radio indépendantiste et anticolonialiste. Il viole ses propres lois quand, face à la montée du racisme (assassinats d'immigrés, Michel Moisa), il adopte la politique de l'autruche.

L'ARC frappera de nouveau et à d'autres niveaux si le colonialisme français et ses valets continuent dans la voie répressive.

Peuple français, c'est en ton nom qu'on occupe nos pays, c'est en ton nom qu'on envoie des troupes au Tchad, c'est en ton nom qu'on a cassé la Radio Vo-ka. C'est la même politique coloniale qui continue. L'ARC lance un appel solennel aux démocrates français à soutenir notre cause. C'est une lutte solidaire que mènent nos frè-

res immigrés sur le sol français.

Patriotes émigrés Guadeloupéens, Guyanais, Martiniquais, la lutte continue plus que jamais, il faut s'organiser et s'unir pour riposter et tenir le front de la lutte dans le ventre de la bête immonde. Personne n'arrêtera la marche de l'Histoire. Qu'importe les sacrifices, nos peuples seront souverains dans des pays indépendants. La voix indépendantiste et anticolonialiste se fera de nouveau entendre afin qu'on sache qu'hier Giscard et aujourd'hui Mitterrand trompent le peuple français.

L'indépendance ou la mort.»

**24 décembre 1983**

« Le samedi 24 décembre 1983, en divers points du territoire national martiniquais, l'Alliance révolutionnaire caraïbe (ARC) a de nouveau frappé l'occupant français. Cette offensive s'inscrit dans la lutte que mène l'Alliance révolutionnaire caraïbe pour la libération de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane.

A l'heure où la justice coloniale française s'en prend à d'authentiques patriotes guadeloupéens, ces actions montrent que ni les lois coloniales, ni l'appareil policier des impérialistes ne pourront entraver la détermination des militants de l'ARC.

militants masqués - fait évacuer les locaux de Radio caraïbe internationale, en plein cœur de Pointe-à-Pitre, avant d'y placer une charge explosive. Une bombe détruit la voiture d'un colon ; d'autres explosent sur l'aérodrome de Baillif et à Basse-Terre. Une bombe visant la gendarmerie nationale à Capesterre est désamorcée. A neuf heures du matin, une voiture piégée explose devant la préfecture de Basse-Terre : vingt-trois personnes sont blessées dont une grièvement. Lucette Michaux-Chevry, présidente du Conseil général de la Guadeloupe, appelle à une marche « contre la violence et la haine » dès le lendemain.

**Décembre 1983** : dix-huit militants indépendantistes sont interpellés par la police.

**24 décembre 1983** : attentats à la bombe de l'ARC en Martinique. (Communiqué en annexe)

**Décembre 1983** : début du « marronage moderne » des militants de l'ARC identifiés par les forces d'occupation coloniale. L'étymologie du terme « marron », bien que discutée, renvoie à l'espagnol « cimarron » (sauvage), ce mot étant lui-même issu de « symaron », nom d'une peuplade localisée autrefois entre Nombre-de-Dios et Panama qui se révolta contre les espagnols et fut réduite en esclavage. On appelait nègres marrons les esclaves insoumis qui s'enfuyaient et allaient chercher refuge en forêt.

**Janvier 1984** : nouveau communiqué de l'ARC. Pour l'organisation politico-militaire caribéenne, « la domination coloniale (économique, culturelle et politique) est une violence permanente à laquelle il faut opposer la violence révolutionnaire jusqu'à l'indépendance de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane. »

**16 février 1984** : attentat à la bombe de l'ARC

*1er novembre 1981 : indépendance d'Antigua et Barbuda.*

*25 octobre 1983 : Ronald Reagan ordonne l'invasion de l'île de la Grenade. L'opération Urgent Fury, condamnée par l'ONU, destitue le gouvernement révolutionnaire ; Herbert Blaize, marionnette des Américains, est placé à la tête du pays avec l'approbation de François Mitterrand.*

contre les locaux du LPG, parti collaborationniste dirigé par Lucette Michaux Chevry, adhérente du Parti socialiste passée au RPR ayant activement soutenu l'invasion de la Grenade.

**26 avril 1984** : nouvelle offensive de l'ARC en Guadeloupe. Une quinzaine de bombes visent des locaux de la gendarmerie nationale, des perceptions et le Club méditerranée.

**10 mai 1984** : parution au Journal officiel du décret de dissolution de l'ARC trois ans jour pour jour après l'accession de la gauche au pouvoir.

**11 mai 1984** : communiqué de l'ARC :

**22 mai 1984** : création à Fort-de-France du Parti kominis pour l'indépendance et le socialisme (Parti communiste pour l'indépendance et le socialisme).

**19 juillet 1984** : l'AFP reçoit un nouveau communiqué de l'ARC : « Depuis un an, la France ne peut plus nier l'existence, dans nos pays, d'une opposition armée, organisée et coordonnée, qui lutte contre sa présence. Chaque jour démontre que les mouvements de libération nationale des trois pays augmentent lentement mais sûrement leur audience. Quant à l'ARC, elle vit. »

**24 juillet 1984** : trois militants de l'UPLG, François Casimir, membre du Syndicat général de l'éducation, Fred Pineau, agriculteur et secrétaire général de l'association Kudme ainsi que Michel Uranie, infirmier psychiatrique, sont tués dans l'explosion des bombes qu'ils transportaient dans leurs véhicules à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre. Jack Berthelot, architecte spécialiste de l'habitat créole de re-

nommée internationale, décède pendant son transfert à l'hôpital.

**30 octobre 1984** : Georges Faisans, militant du MPGI, assène un coup de sabre à un enseignant français ayant frappé un élève guadeloupéen.

**31 octobre 1984** : un tract est diffusé à Paris dans l'émigration antillo-guyanaise (Texte en annexe)

**1985** : création de Radyo l'évê doubout Matinik (Radio lève-toi Martinique).

**Janvier 1985** : fondation du Parti nationaliste des guyanais anticolonialistes et anti-impérialistes.

**12 janvier 1985** : en Nouvelle-Calédonie, Eloi Machoro et Marcel Nonnaro du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS), sont assassinés sur ordre de François Mitterrand, acquis aux colons blancs (caldoches) et aux lobbies racistes.

**31 janvier 1985** : à Pointe-à-Pitre, la voiture du procureur de la république Jean-Luc Beck et deux villas appartenant à des colons sont incendiées.

**Février 1985** : ouverture du procès de six militants du MPGI à Pointe-à-Pitre. Les prévenus, Marie-Line Beter, Jacques Grizelin, Humbert Marboeuf, Joël Nankin, Henri Peratout et Luc Reinette, sont accusés d'avoir perpétré un attentat contre Radio caraïbe internationale en novembre 1983. Un septième prévenu, Michel Louis-Sidney, est en fuite.

**4 février 1985** : Luc Renette, debout dans le box des accusés, déchire sa carte nationale d'identité française et en

véritable pouvoir démocratique :

- doté d'un parlement, d'un gouvernement et autres institutions démocratiques,
- et doté des attributs de la souveraineté.

K.L.N.G. considère comme légitime le droit du Guadeloupéen à déterminer son existence et à maîtriser son destin. La maîtrise de son avenir constitue le préalable à l'instauration d'une société au service de l'homme guadeloupéen, société lui garantissant ses droits, lui permettant d'assumer ses responsabilités et d'exercer ses devoirs. »

**27 mai 2001** : actes de vandalisme politique contre des boutiques de békés (descendants d'esclavagistes) n'ayant pas baissé leur rideau à l'occasion de la célébration de l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe (ce jour y est chôme depuis 1983).

**31 mai-13 juin 2001** : le principal suspect, Michel Madassamy, syndicaliste de l'UGTG, est incarcéré.

**27 mars 2002** : décès de Guy Cabort-Masson.

**18 janvier 2003** : premier congrès du Parti pour la libération de la Martinique de Francis Carole.

*5 mai 1998 : signature des accords de Nouméa sous l'égide de Lionel Jospin. Un transfert de souveraineté entre la France et la Kanaky est prévu vers 2018. En sont exclues fonctions régaliennes et monnaie, compétences de « l'ancienne » puissance coloniale*

du domicile du procureur de la république Jean-Luc Beck. Le parquet obtient de la chambre criminelle de la Cour de cassation la désignation de Fort-de-France comme juridiction compétente. Plusieurs militants indépendantistes sont mis en cause par des jeunes guyanais : Fabien Canavy et Jean-Victor Castor, tous deux dirigeants de l'UTG et du MDES, Alain Michel, syndicaliste et porte-parole du PNPG, vu sillonnant le quartier en voiture alors qu'il n'est pas titulaire du permis de conduire, Maurice Pindard, secrétaire général du MDES et enfin Jean-Claude Ringuet, animateur d'une radio locale et dirigeant du PNPG. Seul Maurice Pindard ne sera pas inquiété : il se trouvait à Saint-Laurent-du-Maroni lors de la tentative d'attentat.

**Avril 1997** : sur foi de dénonciations, Fabien Canavy est interpellé sur son lieu de travail tandis que Jean-Victor Castor est arrêté à son domicile sans qu'un mandat judiciaire n'ait été délivré à son encontre. Les forces d'occupation coloniale - la police assistée de deux cars de gardes mobiles - commettent des actes de vandalisme.

**12 avril 1997** : un premier groupe de militants est acheminé par avion militaire à la prison de Ducos (Martinique) à mille huit cents kilomètres de leur domicile. Quatre autres, parmi lesquels Fabien Canavy, Jean-Victor Castor et Jean-Claude Ringuet, sont conduits par bateau militaire, menottés à une rambarde à fond de cale comme lors des traites négrières. La rue ne l'entend pas ainsi : affrontements à Cayenne, au cours desquels de nombreuses bavures sont commises. Rémy Danglades perd un oeil, victime d'un tir de grenade offensive alors qu'il garait sa voiture. Aucune enquête ne sera diligentée

par l'Inspection générale des services. Durant les deux mois que durera leur incarcération, les militants ne seront pas convoqués par le juge d'instruction qui n'organise ni reconstitution des événements ni confrontation avec les accusateurs dont la plupart se sont rétractés depuis. La chambre d'accusation rejetant la demande de reconstitution, le juge d'instruction ordonne finalement une confrontation, convoque les parties au palais de justice de Cayenne, où une salle lui est réservée...mais ne se présente pas. Au cours d'une audience devant la chambre d'accusation, l'un des avocats des militants, Claudette Duhamel, du barreau de la Martinique, parle de « pays colonisé » et se voit interdire d'assurer la défense de ses clients.

**Juin 1997** : l'UPLG devient le Mouvement guadeloupéen.

**13 juin 1997** : fondation du Konwya pou liberasyon nasyonal Gwadeloup (K.L.N.G.) animé par Luc Reinette. Déclaration politique :

« K.L.N.G.s'inscrit en défenseur de l'intégrité territoriale de la Guadeloupe. K.L.N.G. face au génocide par substitution en COURS, s'oppose à cette entreprise d'intégration européenne contre nature et à l'invasion de notre pays par les Français et les européens. K.L.N.G. face aux méfaits résultant de l'application des lois françaises et européennes en Guadeloupe, estime que les Guadeloupéens ne doivent plus subir les lois extérieures qu'elles soient françaises ou européennes. Ils devront définir un système juridique conforme à leurs réalités. K.L.N.G. refusant toute compromission avec tout gouvernement français de droite, de gauche, préconise la rupture institutionnelle avec l'Etat français, l'instauration d'un

jettes les morceaux sur le buste de Marianne. Viennent témoigner en sa faveur : Amar Ben Doumi, bâtonnier d'Alger, Stéphanie Bordier, ancienne collaboratrice de Roland Dumas, Fadilou Diop, bâtonnier de Dakar, maître Henri Leclerc du barreau de Paris, Marcel Manville, ancien défenseur du FLN algérien et nombre d'autres avocats antillais. Des peines de sept à dix ans sont requises. Curieusement, le seul témoin à charge, André Aquaba, demeure invisible pendant l'audience. A l'extérieur, des militants brûlent le drapeau tricolore place de la Victoire, à l'endroit même où Ignace fut décapité le 27 mai 1802, aux cris de : « Mitterand, Pisani, assassins ! »

**15 février 1985** : communiqué de l'ARC depuis Genève. L'organisation demande « que chacun à sa place et avec ses moyens prenne part au combat. »

**7 mars 1985** : [Lucette Michaux-Chevry échappe à un attentat].

**13 mars 1985** : Deux combattants de l'ARC déposent une valise piégée à Pointe-à-Pitre au restaurant l'Escale, propriété de Jean-Claude Muller, militant du Front national. Vers 13 heures, la bombe explose : trois personnes sont tuées, dont Marie-José Aubey, fille du président de la Chambre de commerce et d'industrie de la ville. Une dizaine de personnes sont grièvement blessées.

**5-7 avril 1985** : l'UPLG organise la Konferans a dènyè koloni fwansé (Conférence des dernières colonies françaises) sur la commune d'Anse Bertrand. Les drapeaux de plusieurs nations opprimées par la France, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Réunion, sont hissés au pied du moulin de Bonne-Veine, symbole de l'exploitation sucrière de la période esclavagiste.

**3 juin 1985** : Georges Faisans, condamné à

*Décembre 1984 : le gouvernement décrète l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie.*

quatre ans de prison ferme, entame une grève de la faim.

**16 juin 1985** : évasion de combattants de l'ARC emprisonnés.

Vers 6 heures, Humbert Marbeuf et Luc Reinette, condamné à vingt-trois ans de réclusion criminelle, appellent leurs matons, les neutralisent, s'emparent de leurs clefs et franchissent le mur d'enceinte de la prison de Basse-Terre à l'aide de draps noués. Il ont pour compagnons de cavale Henri Amédien et Henri Bernard. Deux mille militaires et policiers appuyés par deux hélicoptères sont lancés à leurs trousses.

**25 juin 1985** : Georges Faisans est transféré à la maison d'arrêt de Fresnes.

**10 juillet 1985** : le procureur Valère accepte la mise en liberté de Georges Faisans.

**19 juillet 1985** : les juges rejettent sa demande de libération.

**20 juillet 1985** : le MPGI organise plusieurs manifestations pour qu'il sorte de prison.

**21 juillet 1985** : Aline Bolie, le prêtre nationaliste Chérubin Céleste, Alex Desfontaine, Francine Landre et Claude de Vipart, entament une grève de la faim pour soutenir Georges Faisans.

**22 juillet 1985** : près d'une vingtaine d'organisations politiques et syndicales se mobilisent en sa faveur.

**22 juillet 1985** : début des affrontements avec les forces d'occupation coloniale à Pointe-à-Pitre. La Guadeloupe est en ébullition.

**24-29 juillet 1985** : des barricades sont érigées dans plusieurs quartiers de Pointe-à-Pitre et aux portes de la ville ; plusieurs milliers de personnes y prennent part. Les jeunes chômeurs des quartiers de Boissard (plus grand bidonville de « France »), Lacroix et Vieux Bourg, repoussent les forces d'occupation coloniale. Des coups de feu sont tirés sur un hélicoptère au dessus du ghetto.

**6-7 août 1985** : lettre ouverte de Georges Faisans (En annexe)

**18 novembre 1985** : en Guadeloupe, une opération de ratissage de la gendarmerie nationale destinée à interpellier le meurtrier d'un gendarme abattu cinq jours plus tôt, se solde par la mort d'un lycéen, Charles-Henry Salin, exécuté d'une rafale de pistolet mitrailleur par l'adjudant Michel Maas aux Abymes.

**1986** : fondation du Parti national populaire guyanais (PNPG)

**15 mars 1986** : trois attentats à la bombe en Guadeloupe.

**23 avril 1986** : nouveau communiqué de l'ARC : « Nous souhaitons désormais poursuivre notre lutte par des voies exclusivement politiques dès lors qu'il n'y aurait pas de la part du gouvernement français de transgression au respect des libertés démocratiques. »

L'organisation politico-militaire demande la libération des prisonniers politiques et l'arrêt des poursuites engagées contre les militants. Des négociations sont ouvertes avec le gouvernement français via Jean-Pierre Etcharry, ancien secrétaire général de la préfecture de Basse-Terre.

cice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, par des coups et blessures volontaires ou des tentatives d'homicide volontaire. »

**12 juillet 1989** : la 16ème chambre du tribunal correctionnel de Paris ordonne la remise en liberté de neuf militants de l'ARC. Luc Reinette déclare qu'il est décidé à poursuivre « le combat pour l'indépendance de la Guadeloupe. Cette année du bicentenaire de la Révolution est une bonne date pour amorcer un processus de décolonisation concret. »

**13 juillet 1989** : cinq cent personnes attendent Henri Amédien, Henri Bernard, Jules Kissouda, Humbert Marboeuf, Henri Peratout et Luc Reinette à l'aéroport de Pointe-à-Pitre en scandant « Qu'ils le veuillent ou non, la Guadeloupe sera indépendante ! » Le quotidien Le Monde évoque un « accueil triomphal ».

**27 juillet 1989** : conférence de presse près de Pointe-à-Pitre ; Luc Reinette se prononce en faveur d'un référendum organisé sous l'égide des instances internationales sur l'indépendance de la Guadeloupe.

**11 mai 1990** : Michel Maas, assassin de Charles-Henry Salin en 1985, est acquitté par la Cour d'assises de Paris. Les magistrats estiment que le militaire, en tirant sur le jeune lycéen, ne s'est rendu coupable que d'avoir « provoqué la mort sans intention de la donner » !

**1991** : fondation en Guyane du Mouvement pour la décolonisation et l'émancipation sociale (MDES).

**1992** : une quarantaine d'attentats sont revendiqués par l'Armée révolutionnaire

martiniquaise, le Groupe du 22 mai 1848 et l'organisation clandestine Yich Telga.

**Octobre 1992** : six jours de grève générale en Guyane.

**1993** : création en Martinique de la station de radio Asé Pléré a nou lité (Arrêtons de nous plaindre, luttons).

**7 juin 1994** : arrestation à Fort-de-France d'un ancien militant de l'ARC suite à des série attentats visant le palais de justice et des voitures dans deux quartiers résidentiels.

**Novembre 1996** : en Guyane, début de la mobilisation en faveur de la scolarisation de tous les enfants, cinq mille d'entre eux ne pouvant être accueillis faute de moyens conséquents.

Plusieurs manifestations de lycéens réclamant la création d'un rectorat en Guyane sont suivies d'émeutes à Cayenne. La presse se déchaîne, évoquant une tentative de vol dans une armurerie, information fallacieuse qui servira de blanc seing à la police pour réprimer le mouvement avec une extrême violence. Considérés comme les meneurs, plusieurs jeunes sont arrêtés et condamnés à de courtes peines.

**12-13 novembre 1996** : en Guyane, de nouvelles émeutes éclatent pendant la nuit. On dénombre plusieurs blessés, certains dans un état grave, tant parmi les forces de l'ordre que les manifestants. Un policier remplace les munitions en caoutchouc de son arme à feu et tire à balles réelles sur Jean-Michel Théolade, lequel restera handicapé. Quant au policier, il sera muté sans sanction administrative. Parallèlement, une instruction est ouverte dans le cadre de la tentative d'incendie

l'amnistie des militants de l'ARC.

**17 mai 1989** : le projet de loi demandant l'amnistie des militants guadeloupéens incarcérés est déposé.

Bernard Amédien, Humbert Marboeuf, Henri Peratout et Luc Reinette, rendent publique une *Déclaration d'intention envers le peuple guadeloupéen* dans laquelle ils déclarent vouloir « s'impliquer résolument dans la lutte politique : une lutte ouverte et dynamique qui privilégiera, dans le respect de nos différences, la coopération avec les autres formations autour d'un programme politique, économique et social capable de rassembler notre peuple sur le chemin de son émancipation » Ils précisent : « Nous voulons oeuvrer durablement aux côtés de tous les démocrates et patriotes de la Guadeloupe pour faire en sorte qu'avant la fin du siècle et de ce millénaire, notre pays émerge enfin à la souveraineté tant désirée. »

**22 mai 1989** : la seizième chambre du tribunal correctionnel de Paris, sur demande du substitut du procureur de la république (quatorzième chambre du parquet en charge de la lutte antiterroriste), renvoie l'ouverture du procès au 28 août, prenant en considération l'adoption probable d'une loi d'amnistie par le parlement.

**22 mai 1989** : la seizième chambre du tribunal correctionnel de Paris refuse la mise en liberté de cinq militants.

**23 mai 1989** : le Conseil des ministres adopte la loi d'amnistie ; dix-neuf militants de l'ARC sont appelés à en bénéficier.

**1er-2 juin 1989** : trois Guadeloupéens sans lien avec l'ARC, Alain Eket, Jean-

Charles Laporal et Jean-Pierre Succab, comparaissent devant la Cour d'assises du Rhône dans le cadre du procès des militants lyonnais d'Action directe.

**5 juin 1989** : à la majorité de 304 contre 221, les députés adoptent en première lecture le projet de loi et les deux propositions déposées par Louis Mermaz et Ernest Moutoussamy (apparenté au Parti communiste, Guadeloupe) relatives à l'amnistie des prisonniers politiques antillais.

**6 juin 1989** : le projet de loi est adopté avec le soutien de Didier Julia, François Léotard (Union pour la démocratie française) et Lucette Michaux-Chevry. Jean-Louis Debré interpelle le garde des sceaux Pierre Arpaillange : « Vous renforcez les thèses des idéologues du terrorisme pour qui l'amnistie est l'expression de la faiblesse de leurs adversaires. »

**12 juillet 1989** : le Journal officiel publie la loi n° 89-473 du 10 juillet portant amnistie et signée de Michel Rocard, Pierre Arpaillange, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et Louis Le Pensec, ministre des DOM-TOM.

L'article 1er vise explicitement les combattants de l'ARC :

« Sont amnistiés les infractions commises avant le 14 juillet 1988 à l'occasion d'événements d'ordre politique ou social en relation avec une entreprise tendant à soustraire à l'autorité de la République le département de la Guadeloupe ou celui de la Martinique, à condition que ces infractions n'aient pas entraîné la mort ou des infirmités permanentes au sens de l'article 310 du code pénal ou qu'elles ne soient pas constituées, sur la personne d'agents de la force publique, dans l'exer-

**24 novembre 1986** : début d'une série d'attentats à la bombe contre des bâtiments gouvernementaux à Pointe-à-Pitre.

**25 novembre 1986** : attentat à la bombe contre une discothèque au Gosier.

**Janvier 1987** : le ministère de l'intérieur fait apposer des affiches demandant à la population de collaborer en vue de l'arrestation de sept militants présumés de l'ARC.

**19 janvier 1987** : Luc Reinette lance un « appel à la résistance civique et patriotique ».

**2 février 1987** : arrestation de Marie-Georges Michel, militante de l'UPLG soupçonnée d'avoir participé à l'action du 26 novembre 1986 ; elle sera déportée en métropole et incarcérée à la prison de Fleury-Mérogis.

**Février 1987** : arrestation de deux militants indépendantistes dont Marcel Louis Sidney, en fuite depuis novembre 1983 et condamné par contumace à la suite d'un attentat à la bombe et d'une tentative de vol dans une armurerie.

**10 février 1987** : communiqué de presse de l'ARC selon laquelle Marie-Georges Michel n'a pas participé à la série de dix-neuf actions de guérilla urbaine menées entre le 25 novembre et le 7 décembre 1986.

**22 mars 1987** : des milliers d'affiches électorales à l'effigie de Raymond Barre et Jacques Chirac sont graffitées dans la nuit. Les indépendantistes les barrent avec un immense « V », faisant référence une série télévisée américaine qui relate

le combat d'un groupe de résistants face à des envahisseurs.

**25 mars 1987** : L'ARC adresse un communiqué à la presse (En annexe)

**23 avril 1987** : Humbert Marboeuf, militant présumé de l'ARC, est arrêté au Lamentin, petite commune située à dix-sept kilomètres de Pointe-à-Pitre, en compagnie de Nicole Fréjaville. Elle sera inculpée d'association de malfaiteurs et destruction de biens immobiliers par explosif en relation avec une entreprise terroriste. Au cours de sa garde à vue dans les locaux de l'antenne Antilles-Guyane du Service régional de la police judiciaire (SRPJ), Humbert Marboeuf, victime de sévices corporels, tente de s'évader en sautant du premier étage ; blessé lors de sa chute, il est rattrapé.

**24 avril 1987** : la police perquisitionne la résidence de Michèle Favre, une enseignante métropolitaine domiciliée au Lamentin, et soupçonnée d'héberger Luc Reinette.

**Fin avril 1987** : Max Cointre, ancien militant du G.L.A. et membre du MPGI, est placé en garde à vue.

**11 mai 1987** : Marie-Georges Michel est libérée ; elle sera assignée à résidence en banlieue parisienne.

**Mai 1987** : selon le quotidien Le Monde, la police affirme que l'ARC envisage des « actions lourdement meurtrières ».

**16 juin 1987** : déclaration du Conseil national de la résistance guadeloupéenne (C.N.R.G.), reproduite in extenso dans le n° 247 du journal Antilla (En annexe)

**21 juillet 1987** : Henri Amédien, Henri Bernard, condamné à dix-huit ans de prison et en fuite depuis mai 1983, Michèle Favre ainsi que Luc Reinette, sont arrêtés sur l'île de Saint-Vincent, état souverain membre du Commonwealth, à bord d'un avion privé piloté par Georges Maréchaux, pendant une escale vers le Guyana, ancienne colonie hollandaise leur ayant accordé l'asile. Ils sont conduits au SRPJ. Le préfet Yves Bonnet déclare que ce coup de filet réalisé au moment où se tenait une réunion du Fonds monétaire international sur la dette des états caribéens, est « le fruit d'une intense activité diplomatique française dans les Caraïbes ».

**29 juillet 1987** : les militants arrêtés sont placés sous mandat de dépôt. Luc Reinette est incarcéré à Fleury-Mérogis.

**9 septembre 1987** : Jacques Chirac, premier ministre, est accueilli à Pointe-à-Pitre par plusieurs centaines de militants et sympathisants du RPR. Il salue la « Guadeloupe calme et retrouvée », faisant allusion aux arrestations de Saint-Vincent.

**17 septembre 1987** : conférence de presse à Paris du Conseil national des comités populaires de la Martinique. Bernard Bonat propose à toutes les formations indépendantistes des colonies françaises de présenter un candidat à l'élection présidentielle afin de porter leur revendication d'indépendance.

**6 décembre 1987** : nostalgique des colonies, le président du Front national Jean-Marie Le Pen, se rend à la Martinique. Des centaines de manifestants l'empêchent de quitter l'aéroport de Fort-de-France où il est contraint de regagner son avion. La gauche vole à son secours

en la personne de Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, lequel se déclare indigné « qu'un parlementaire français soit mis dans l'impossibilité de se déplacer sur le territoire français. »

**9 mars 1988** : neuf personnes sont interpellées par le SRPJ Antilles-Guyane dans le cadre d'une enquête sur l'appareil logistique de l'ARC menée par le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière.

**11 mars 1988** : trois personnes sont relâchées.

**11 juillet 1988** : ordonnance de Jean-Louis Bruguière rejetant la demande de mise en liberté de Nicole Fréjaville.

**12 août 1988** : Nicole Fréjaville est libérée sous contrôle judiciaire sur décision de la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Paris.

**25-30 novembre 1988** : vingt-et-un attentats à la bombe signés par l'ARC.

**1988** : L'Harmattan édite le livre d'Alain-Philippe Blérald La question nationale en Guadeloupe et en Martinique.

**25 janvier 1989** : nuit bleue de l'ARC à Pointe-à-Pitre.

**Avril 1989** : vingt-cinq militants présumés de l'ARC sont arrêtés en Guadeloupe.

**19 avril 1989** : l'UPLG lance un appel à la « lutte de masse » suite à l'interpellation de sept personnes dont le docteur Jean Barfleur, conseiller municipal de Port-Louis (Guadeloupe).

**20 avril 1989** : violents affrontements entre gendarmes et militants indépendan-

tistes à Port-Louis.

**11 mai 1989** : Henri Amédien, Henri Bernard et Luc Reinette sont transférés de la maison d'arrêt de Fresnes à celle de la Santé.

**11 mai 1989** : plusieurs centaines de personnes se rassemblent à Paris devant le ministère de la justice à l'initiative de l'association Kudme pour soutenir les prisonniers politiques antillais.

**12 mai 1989** : Frédéric Jolton, député socialiste de la Guadeloupe, déclare à la presse : « Je crois pouvoir affirmer, compte tenu de récents contacts, que le gouvernement envisage des mesures de clémence envers ces compatriotes. »

**12 mai 1989** : une délégation d'avocats est reçue à Matignon.

**13 mai 1989** : manifestation en Guadeloupe pour exiger la libération des prisonniers politiques.

**14 mai 1989** : au cours de son pèlerinage à Solutré, François Mitterand se déclare favorable à l'amnistie.

**15 mai 1989** : Didier Jullia, député RPR de Seine-et-Marne et ancien délégué national du RPR pour les DOM-TOM se prononce en faveur de l'amnistie, déclarant à la presse : « Pour permettre aux terroristes de renoncer à leurs méthodes et de se recycler dans la vie légale, il faut que les responsables de la vie légale fassent leur révision déchirante et permettent cette réintégration en échange du renoncement à la violence. »

**16 mai 1989** : Louis Mermaz, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, déclare que les députés de sa formation politique vont déposer un projet de loi en faveur de

*22 avril 1988* : en Nouvelle-Calédonie, un commando kanak attaque un poste de gendarmerie et exécute quatre militaires. Vingt-sept otages sont conduits dans une grotte à Ouvéa.

*24 avril 1988* : premier tour de l'élection présidentielle.

*5 mai 1988* : bain de sang trois jours avant le second tour de scrutin. Le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale donne l'assaut : deux militaires et dix-neuf kanaks, dont certains exécutés après leur reddition, trouvent la mort.

*26 juin 1988* : signature des accords de Matignon par le représentant des caldoches Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou du FLNKS sous l'égide du premier ministre français Michel Rocard nouvellement nommé. Est prévue une période de transition de dix ans assortie de garanties économiques et institutionnelles pour les kanaks.

*4 mai 1989* : en Nouvelle-Calédonie, Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné, leaders du FLNKS, sont assassinés par Djubelly Wéa, kanak opposé aux accords de Matignon.





















